

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 14 - 16 JUILLET 2015

N° ISSN : 0753 - 0560

Destiné à la diffusion sur le site internet : www.departement06.fr



Le bulletin des actes administratifs du Département est consultable au service de la documentation, dans les maisons du Département et sur le site internet du Département des Alpes-Maritimes (voir précisions en dernière page)

SOMMAIRE

Service de l'assemblée

DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Séance du 25 juin 2015

N°	LIBELLÉ	Page
1	Compte de gestion du comptable - exercice 2014	1
2	Compte administratif 2014 et affectation du résultat	2
3	Compte administratif 2014 des budgets annexes	4
4	Affectation des résultats 2014 des budgets annexes	6
5	Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE)	9
6	Communication sur la gestion active de la dette et les emprunts réalisés en 2014	18
7	Affaires financières diverses	21
8	Politique de solidarité territoriale - aides aux collectivités - tourisme - subvention exceptionnelle en investissement	24
9	Politique en matière de gestion des déchets	38
10	Politique départementale des espaces naturels	40
11	Ressources humaines - dispositions diverses	41
12	Formation des élus	44
13	Bilan des mutations immobilières 2014	45

N°	LIBELLÉ	Page
14	Information sur le rapport d'activités des services départementaux - année 2014	46
15	Éducation - mérite et excellence	47
16	Organismes et commissions - désignation des conseillers départementaux	54
17	Motion de soutien aux communes	55
18	Motion contre la suppression de l'Académie de Nice	56

N° 1

COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE - EXERCICE 2014

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le rapport de son président présentant conformément à la réglementation, les comptes de gestion pour l'exercice 2014, produits par le payeur départemental pour le budget principal et chacun des budgets annexes de la collectivité ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'approuver :

- le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2014 tel que détaillé ci-après, étant précisé qu'il est conforme en tous points au compte administratif 2014 :

	Dépenses	Recettes
Investissement	211 927 988,08 €	209 692 318,25 €
Fonctionnement	1 147 342 748,21 €	1 159 551 859,35 €
Total	1 359 270 736,29 €	1 369 244 177,60 €

- les comptes de gestion 2014 des budgets annexes, qui sont conformes en tous points aux comptes administratifs correspondants, étant précisé que :

- le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental donne lieu au versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 1 108 738,15 € ;
- les budgets annexes suivants sont arrêtés avec un excédent de :
 - 132 718,25 € pour le budget annexe du port de Villefranche Santé,
 - 315 779,48 € pour le budget annexe des ports en gestion concédée,
 - 13 292,98 € pour le budget annexe du port de Nice,
 - 278 438,10 € pour le budget annexe du parking Silo,
 - 59 107,16 € pour le budget annexe du cinéma Mercury.

N° 2

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1^{ère} et 3^{ème} parties ;

Vu les articles L 3312-5, L 3312-6 et R 3312-8 à R 3312-10 dudit code ;

Vu le rapport de son président présentant le compte administratif du Département pour l'exercice 2014, qui permet de constater le niveau d'exécution du budget voté par l'assemblée départementale, d'arrêter les résultats de l'exercice, d'affecter le résultat et d'examiner l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Le président du Conseil départemental s'étant retiré de la salle des délibérations ;

Décide :

1°) d'arrêter le compte administratif pour l'exercice 2014, dont le document est joint en annexe, tel que détaillé ci-après :

	Dépenses réelles + ordre		Recettes réelles + ordre	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
Investissement	289 475 034,06 €	211 927 988,08 €	289 475 034,06 €	209 692 318,25 €
Fonctionnement	1 226 816 487,95 €	1 147 342 748,21 €	1 226 816 487,95 €	1 159 551 859,35 €
TOTAL	1 516 291 522,01 €	1 359 270 736,29 €	1 516 291 522,01 €	1 369 244 177,60 €

2°) de prendre acte des résultats de clôture :

Solde 2014 d'exécution de la section d'investissement :	- 2 235 669,83 €
Résultat d'investissement reporté 2013 :	- 15 436 456,09 €

Solde cumulé de la section d'investissement : - 17 672 125,92 €

Résultat de fonctionnement 2014 :	25 071 360,17 €
Résultat de fonctionnement reporté 2013 :	12 209 111,14 €

Résultat de fonctionnement cumulé : 37 280 471,31 €

3°) de prendre acte que le résultat cumulé de fonctionnement 2014 est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour **17 672 125,92 €** en recettes d'investissement au compte 1068, le solde restant s'élève à **19 608 345,39 €** et sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002 ;

4°) de prendre acte des votes contre de Mmes GOURDON, TOMASINI et de MM. TUJAGUE et VINCIGUERRA.

N° 3

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le rapport de son président présentant les comptes administratifs 2014 des budgets annexes tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Le président du Conseil départemental s'étant retiré de la salle des délibérations ;

Décide :

1°) d'approuver les comptes administratifs 2014 des budgets annexes suivants tels qu'ils figurent en annexe :

- du laboratoire vétérinaire départemental,
- du cinéma Mercury,
- du port de Nice,
- du port de Villefranche-Santé,
- des ports en gestion concédée,
- du parking Silo ;

2°) d'approuver le nouveau taux de déduction de la TVA du laboratoire vétérinaire départemental pour l'année 2015, déterminé par le rapport entre les recettes 2014 soumises à TVA et l'ensemble des ressources 2014 (hors subvention d'équilibre) qui s'établit à 95,01 % ;

3°) de prendre acte que :

- le compte administratif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental a été adopté à l'unanimité ;
- le compte administratif du budget annexe du cinéma Mercury a été adopté à l'unanimité ;
- le compte administratif du budget annexe du port de Nice a été adopté à l'unanimité ;

- le compte administratif du budget annexe du port de Villefranche-Santé a été adopté à l'unanimité ;
- le compte administratif du budget annexe des ports en gestion concédée a été adopté à l'unanimité ;
- le compte administratif du budget annexe du parking Silo a été adopté à l'unanimité.

N° 4

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le rapport de son président présentant l'affectation des résultats 2014 des budgets annexes, constatés à la clôture du compte administratif 2014 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver l'affectation des résultats 2014 des budgets annexes détaillés ci-après :

- **Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental**

Investissement :

Résultat 2014 = - 8 535,84 €

Report du résultat 2013 cumulé = + 7 054,83 €

Déficit d'investissement cumulé à fin 2014 = - 1 481,01 €

Fonctionnement :

Résultat 2014 = + 8 535,84 €

Report du résultat 2013 cumulé = - 7 054,83 €

Excédent de fonctionnement cumulé à fin 2014 = + 1 481,01 €

Le résultat cumulé de fonctionnement 2014 est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 1 481,01 € en recettes d'investissement au compte 1068.

- **Budget annexe du cinéma Mercury**

Investissement :

Résultat 2014 = + 136 672,65 €

Report du résultat 2013 cumulé = - 10 478,92 €

Excédent cumulé à fin 2014 = + 126 193,73 €

Fonctionnement :

Résultat 2014 = - 67 086,57 €

Report du résultat 2013 cumulé = 0 €

Déficit cumulé à fin 2014 = - 67 086,57 €

Le résultat déficitaire de fonctionnement 2014 est affecté au compte 002.

- **Budget annexe du port de Nice**

Investissement :

Résultat 2014 = - 237 295,44 €

Report du résultat 2013 cumulé = - 12 952 €

Déficit cumulé à fin 2014 = - 250 247,44 €

Fonctionnement :

Résultat 2014 = + 100 288,40 €

Report du résultat 2013 cumulé = + 163 252,02 €

Excédent cumulé à fin 2014 = + 263 540,42 €

Le résultat cumulé de fonctionnement 2014 est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 250 247,44 € en recettes d'investissement au compte 1068.

Le solde de 13 292,98 € est affecté en recette de fonctionnement au compte 002.

- **Budget annexe du port de Villefranche-Santé**

Investissement :

Résultat 2014 = - 43 664,22 €

Report du résultat 2013 cumulé = - 4 832,03 €

Déficit d'investissement cumulé à fin 2014 = - 48 496,25 €

Fonctionnement :

Résultat 2014 = + 68 536,87 €

Report du résultat 2013 cumulé = + 112 677,63 €

Excédent cumulé à fin 2014 = + 181 214,50 €

Le résultat cumulé de fonctionnement 2014 est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 48 496,25 € en recettes d'investissement au compte 1068.

Le solde de 132 718,25 € est affecté en recette de fonctionnement au compte 002.

- **Budget annexe des ports concédés**

Investissement :

Résultat 2014 = - 139 213,76 €

Report du résultat 2013 cumulé = - 127 994,36 €

Déficit d'investissement cumulé à fin 2014 = - 267 208,12 €

Fonctionnement :

Résultat 2014 = + 261 438,87 €

Report du résultat 2013 cumulé = + 321 548,73 €

Excédent cumulé à fin 2013 = + 582 987,60 €

Le résultat cumulé de fonctionnement 2014 est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 267 208,12 € en recettes d'investissement au compte 1068.

Le solde de 315 779,48 € est affecté en recette de fonctionnement au compte 002.

- **Budget annexe du parking Silo**

Investissement :

Résultat 2014 = + 13 487,35 €

Report du résultat 2013 cumulé = + 52 300,30 €

Résultat d'investissement cumulé à fin 2014 = + 65 787,65 €

Fonctionnement :

Résultat 2014 = + 62 917,23 €

Report du résultat 2013 cumulé = + 149 733,22 €

Excédent cumulé à fin 2014 = + 212 650,45 €

L'excédent cumulé de fonctionnement 2014 est affecté en recette de fonctionnement au compte 002.

2°) d'autoriser pour les budgets annexes du port de Nice et des ports en gestion concédée, la reprise des excédents de la section de fonctionnement dans le budget principal, étant précisé que les autres budgets annexes concernant le laboratoire vétérinaire départemental, le cinéma Mercury, le port de Villefranche- Santé et le parking Silo qui sont gérés sous la nomenclature comptable M4 (soumis à TVA) ne sont pas concernés ;

3°) de prendre acte que :

- l'affectation des résultats 2014 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental a été adoptée à l'unanimité ;
- l'affectation des résultats 2014 du budget annexe du cinéma Mercury a été adoptée à l'unanimité ;
- l'affectation des résultats 2014 du budget annexe du port de Nice a été adoptée à l'unanimité ;
- l'affectation des résultats 2014 du budget annexe du port de Villefranche Santé a été adoptée à l'unanimité ;
- l'affectation des résultats 2014 du budget annexe des ports concédés a été adoptée à l'unanimité ;
- l'affectation des résultats 2014 du budget annexe du parking Silo a été adoptée à l'unanimité.

N° 5

**RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)**

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu les instructions budgétaires et comptables applicables aux départements n° 03-063-M52 et n° 03-064-M52 du 4 décembre 2003 ;

Vu la délibération prise le 12 décembre 2014 par l'assemblée départementale approuvant le budget primitif 2015 ;

Vu le règlement financier du Département ;

Vu le rapport de son président proposant de procéder à la révision des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE), en application des dispositions prévues par le règlement financier ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver l'application des règles de révision des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) prévues par le règlement financier du Département, telle que présentée en annexes 1, 2 et 3 étant précisé que :

- en investissement, l'ensemble des AP millésimées 2008 et 2009 sont clôturées pour un montant total de 142 638 589,03 € ;
- en fonctionnement, l'ensemble des AE millésimées 2008 et 2009 sont clôturées pour un montant total de 10 317 195,41 € ;
- en investissement, les AP dont toutes les opérations sont intégralement soldées ou dont le financement est reporté à une année ultérieure, sont clôturées pour un montant total de 190 677 220,98 € ;
- en fonctionnement, les AE dont toutes les opérations sont intégralement soldées, ou dont le financement est reporté à une année ultérieure, sont clôturées pour un montant total de 2 653 399,00 € ;

- en investissement, les règles de caducité s'appliquent aux AP millésimées 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 pour un montant total de 65 868 542,16 € ;
- en fonctionnement, les règles de caducité s'appliquent aux AE millésimées 2011, 2012 et 2013 pour un montant total de 502 295,08 € ;

2°) de prendre acte que cette révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement porte le montant total du stock des autorisations de programme à 1 590 736 124,28 € et celui des autorisations d'engagement à 9 198 975,92 €.

ANNEXE 1
CLOTURES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2008 A 2009

AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2008 2009	MONTANT AP VOTE E Y COMPRIS AJUSTEMENTS	MONTANT CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/05/2015)
2009 1 AIDE A L HEBERGEMENT PERS. HANDICAPEES	3 975 000,00	3 200 000,00
2009 1 PLACEMENT ENFANTS FAMILLE	1 610 000,00	1 610 000,00
2009 1 MISSIONS DELEGUEES SANTE	150 000,00	150 000,00
2009 1 FRAIS GENERAUX FONCT SANTE	314 699,74	314 699,74
2009 1 BATIMENTS SIEGES ET AUTRES	5 269 279,11	5 227 779,81
2009 1 BATIMENTS ACTION SOCIALE	8 856 754,24	8 846 865,11
2009 1 BAT. DESTINES INFRASTR ROUTIERE	1 631 505,09	1 621 008,01
2008 1 SCHEMA POINTS NOIRS	11 537 104,76	11 509 162,49
2009 2 SCHEMA POINTS NOIRS	1 651 707,89	1 651 707,89
2009 8 SCHEMA POINTS NOIRS	8 698 335,85	8 698 335,85
2009 2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	20 594 859,93	20 594 232,03
2009 8 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	535 362,58	534 421,34
2009 2 CONSERVATION DU PATRIMOINE	9 804 846,76	9 804 846,18
2009 1 EQUIPEMENTS RESEAUX	3 321 621,44	3 321 621,44
2009 1 AGRICULTURE	825 329,26	787 012,10
2009 1 TOURISME	182 684,32	182 684,32
2009 1 PORTS	3 756 687,97	3 756 687,97
2009 7 PORTS	1 484 134,32	1 481 603,51
2009 1 CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	10 172 197,97	10 169 926,67
2009 1 GENDARMERIES COMMISSARIATS	1 990 863,88	1 988 364,24
2009 1 ESPACES NATURELS PAYSAGES	2 412 654,48	2 412 653,38
2009 6 ESPACES NATURELS PAYSAGES	602 847,85	602 847,85
2009 6 EAU ET MILIEU MARIN	9 602 406,04	9 602 406,04
2009 1 ENTR. TRAV. PARCS NATURELS DEPARTEMENTAUX	787 018,01	781 321,27
2009 1 ENTRE. TRAVAUX BAT. CULTURELS	1 309 153,41	1 285 874,85
2009 1 ENTR. TRAV. ECOLES NEIGE MER	456 054,67	455 784,32
2009 1 MAINTENANCE ENTRETIEN COLLEGES	5 967 007,10	5 909 481,31
2009 1 GYMNASES	20 547 030,66	19 941 466,16
2009 1 ENTRE. TRAV. BAT. ENSEIG. SUPURIEUR	330 617,70	330 490,81
2009 1 ENSEIGNEMENT SUP. RECHERCHE & VIE SCOLAIRE	4 260 824,00	4 217 082,77
TOTAL CLOTURES AP	142 638 589,03	140 990 367,46

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2008 2009	MONTANT AP VOTE E Y COMPRIS AJUSTEMENTS	MONTANT CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/05/2015)
2009 1 PDI	7 699 375,00	7 035 987,58
2008 3 TOURISME	500 000,00	-
2009 3 TOURISME	150 000,00	145 960,80
2009 2 CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	250 000,00	149 251,00
2009 2 ESPACES NATURELS PAYSAGES	79 814,06	71 316,48
2009 2 FORETS	108 000,00	108 000,00
2009 2 EAU ET MILIEU MARIN	211 270,00	77 423,20
2009 3 CREATION, FORMATION ET DIFFUSION CULTURELLE	568 500,00	568 500,00
2009 2 VIE SCOLAIRE	105 236,35	81 389,62
2008 3 ENSEIGNEMENT SUP. RECHERCHE & VIE SCOLAIRE	600 000,00	600 000,00
2009 3 ENSEIGNEMENT SUP. RECHERCHE & VIE SCOLAIRE	45 000,00	45 000,00
TOTAL CLOTURES AE	10 317 195,41	8 882 828,68

TOTAL CLOTURES AP AE 2008 2009	152 955 784,44	149 873 196,14
---------------------------------------	-----------------------	-----------------------

ANNEXE 2
CLOTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT HORS AP-AE 2008 2009

AUTORISATIONS DE PROGRAMME			Montant des AP	Montant des CP
2010	1	AIDE A L HEBERGEMENT PERS. AGEES	3 668 000,00	3 668 000,00
2013	3	AIDE A L HEBERGEMENT PERS. AGEES	200 000,00	0,00
2012	1	FRAIS GENERAUX FCT PERS. AGEES	260 190,00	260 189,80
2013	1	PLAN ALZHEIMER	3 000 000,00	0,00
2010	1	AIDE A L HEBERGEMENT PERS. HANDICAPEES	742 500,00	742 500,00
2011	1	AIDE A L HEBERGEMENT PERS. HANDICAPEES	1 000 000,00	1 000 000,00
2013	2	AIDE A L HEBERGEMENT PERS. HANDICAPEES	1 632 500,00	0,00
2010	4	PREVENTION ENFANCE FAMILLE	27 163,00	27 163,00
2010	1	IMMOBILISATIONS PMI	33 034,97	33 034,97
2011	1	IMMOBILISATIONS PMI	9 336,88	9 336,88
2012	1	IMMOBILISATIONS PMI	9 143,99	9 143,99
2013	5	MISSIONS DELEGUEES SANTE	356 885,00	0,00
2013	2	APPEL A PROJET SANTE	1 601,00	0,00
2010	1	POLE EXCELLENCE RURAL	36 072,56	36 072,56
2012	1	POLE EXCELLENCE RURAL	7 750,00	0,00
2012	1	FRAIS GENERAUX FONCT SANTE	38 302,38	38 302,38
2010	1	EQUIPEMENT ADMINISTRATION	3 152 424,68	3 149 458,55
2011	1	EQUIPEMENT ADMINISTRATION	3 062 498,00	3 062 496,95
2011	7	EQUIPEMENT ADMINISTRATION	407 455,99	407 455,00
2013	6	EQUIPEMENT ADMINISTRATION	1 629 700,00	0,00
2011	1	AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL - PRETS	60 426,00	60 426,00
2012	1	AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL - PRETS	59 963,44	59 963,44
2013	3	BATIMENTS SIEGES ET AUTRES	1 963 300,00	0,00
2013	1	BATIMENTS ACTION SOCIALE	365 000,00	0,00
2010	1	BAT. DESTINES INFRASTR ROUTIERE	235 471,64	235 471,64
2013	2	BAT. DESTINES INFRASTR ROUTIERE	234 000,00	0,00
2010	2	SCHEMA POINTS NOIRS	504 413,60	504 413,29
2011	1	SCHEMA POINTS NOIRS	4 602 497,00	4 548 756,11
2011	8	SCHEMA POINTS NOIRS	3 251 977,15	3 251 977,15
2012	8	SCHEMA POINTS NOIRS	735 432,75	735 432,75
2013	7	SCHEMA POINTS NOIRS	10 142 282,00	0,00
2013	10	SCHEMA POINTS NOIRS	50 000,00	0,00
2010	1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	19 415 568,93	19 415 558,71
2010	2	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	27 060 366,24	26 988 715,14
2010	8	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	823 281,31	789 953,31
2011	2	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	2 805 744,36	2 805 744,36
2012	2	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	767 584,04	767 584,04
2012	7	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	130 000,00	0,00
2012	10	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	299 740,82	299 740,82
2013	7	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	5 113 500,00	0,00
2013	10	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	190 716,00	107 942,45
2013	12	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	50 000,00	0,00
2010	1	CONSERVATION DU PATRIMOINE	1 041 018,86	1 041 018,86
2010	2	CONSERVATION DU PATRIMOINE	20 611 899,10	20 611 899,10
2011	1	CONSERVATION DU PATRIMOINE	1 141 260,00	1 078 295,87
2011	2	CONSERVATION DU PATRIMOINE	5 832 840,53	5 832 840,53
2012	2	CONSERVATION DU PATRIMOINE	6 601 532,81	6 601 532,81
2013	4	CONSERVATION DU PATRIMOINE	1 750 000,00	0,00
2013	7	CONSERVATION DU PATRIMOINE	50 000,00	0,00
2010	1	EQUIPEMENTS RESEAUX	1 875 427,96	1 875 427,96
2011	1	EQUIPEMENTS RESEAUX	699 528,66	699 528,66

ANNEXE 2
CLOTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT HORS AP-AE 2008 2009

AUTORISATIONS DE PROGRAMME			Montant des AP	Montant des CP
2012	1	EQUIPEMENTS RESEAUX	382 323,18	382 323,18
2012	2	EQUIPEMENTS RESEAUX	235 899,84	235 899,84
2013	3	EQUIPEMENTS RESEAUX	545 000,00	0,00
2011	1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	14 979,00	14 979,00
2012	1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	600,00	600,00
2012	7	AGRICULTURE	52 500,00	0,00
2013	4	SOUTIEN AUX ENTREPRISES INDUST & COMMERCIALES	5 000,00	0,00
2010	1	TOURISME	547 660,78	545 751,24
2013	1	TRANSPORTS	40 000,00	0,00
2013	5	TRANSPORT MULTIMODAL	1 550 000,00	0,00
2011	1	PORTS	164 480,06	146 375,83
2012	8	PORTS	100,00	0,00
2013	10	PORTS	714 000,00	0,00
2013	3	CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	3 000 000,00	0,00
2011	4	AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	88 800,00	88 800,00
2013	5	AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	2 200,00	0,00
2012	7	GENDARMERIES COMMISSARIATS	270 000,57	193 090,07
2013	4	SDIS	30 000,00	0,00
2010	1	ESPACES NATURELS PAYSAGES	1 951 587,68	1 951 587,68
2010	6	ESPACES NATURELS PAYSAGES	632 693,88	632 693,88
2011	1	ESPACES NATURELS PAYSAGES	984 267,60	984 266,88
2011	6	ESPACES NATURELS PAYSAGES	146 914,00	11 662,61
2012	6	ESPACES NATURELS PAYSAGES	84 277,72	5 180,00
2012	7	ESPACES NATURELS PAYSAGES	170 000,00	168 269,70
2013	6	ESPACES NATURELS PAYSAGES	7 760,00	0,00
2013	7	ESPACES NATURELS PAYSAGES	230 000,00	124 850,28
2013	8	ESPACES NATURELS PAYSAGES	720 000,00	0,00
2012	1	FORETS	813 894,00	813 892,79
2010	6	EAU ET MILIEU MARIN	663 334,41	663 190,89
2011	6	EAU ET MILIEU MARIN	3 257 399,45	3 257 399,45
2013	4	EAU ET MILIEU MARIN	1 690 000,00	0,00
2010	3	DECHETS ENERGIES RENOUVELABLES	1 082 532,00	1 082 532,00
2012	3	DECHETS ENERGIES RENOUVELABLES	93 918,00	92 918,00
2013	3	ENTR. TRAV. PARCS NATURELS DEPARTEMENTAUX	570 000,00	0,00
2013	5	ENTR. TRAV. PARCS NATURELS DEPARTEMENTAUX	230 000,00	28 460,80
2012	1	EVENEMENTS CULTURELS	13 299,74	13 299,74
2010	1	PATRIMOINE CULTUREL	11 028,30	11 028,30
2011	1	PATRIMOINE CULTUREL	13 026,00	13 025,46
2011	10	PATRIMOINE CULTUREL	26 957,13	26 892,54
2011	11	PATRIMOINE CULTUREL	66 100,00	64 925,46
2012	1	PATRIMOINE CULTUREL	5 472,60	5 472,60
2012	11	PATRIMOINE CULTUREL	54 787,00	54 777,28
2013	1	PATRIMOINE CULTUREL	35 000,00	34 756,12
2013	11	PATRIMOINE CULTUREL	64 320,00	58 430,69
2012	1	ENTRE. TRAVAUX BAT. CULTURELS	70 000,00	2 664,55
2013	3	ENTRE. TRAVAUX BAT. CULTURELS	132 900,00	0,00
2013	2	SPORT FEDERAL SOCIO EDUCATIF	35 000,00	0,00
2013	2	PROGRAMME SPORTIF DEPARTEMENTAL	30 000,00	0,00
2010	1	ECOLES DEPARTEMENTALES	53 000,00	52 578,13
2010	3	ECOLES DEPARTEMENTALES	30 339,00	30 338,95
2011	1	ECOLES DEPARTEMENTALES	35 500,00	30 401,60
2011	3	ECOLES DEPARTEMENTALES	70 150,40	70 149,93

ANNEXE 2
CLOTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT HORS AP-AE 2008 2009

AUTORISATIONS DE PROGRAMME			Montant des AP	Montant des CP
2012	1	ECOLES DEPARTEMENTALES	16 654,09	16 654,07
2012	3	ECOLES DEPARTEMENTALES	55 246,88	55 246,88
2013	1	ECOLES DEPARTEMENTALES	26 000,00	0,00
2012	1	ENTR. TRAV. ECOLES NEIGE MER	300 000,00	0,00
2013	2	ENTR. TRAV. ECOLES NEIGE MER	430 000,00	0,00
2013	4	CONSTRUCTIONS COLLEGES	1 000,00	0,00
2013	5	REHABILITATIONS COLLEGES	3 495 000,00	0,00
2013	3	MAINTENANCE ENTRETIEN COLLEGES	2 250 000,00	0,00
2013	2	GYMNASES	1 705 000,00	0,00
2010	2	MOYENS MATERIELS HUMAINS COLLEGES	2 257 487,19	2 256 093,42
2011	2	MOYENS MATERIELS HUMAINS COLLEGES	1 836 485,46	1 836 485,46
2013	3	MOYENS MATERIELS HUMAINS COLLEGES	33 000,00	0,00
2010	1	VIE SCOLAIRE	423 768,00	423 767,28
2011	1	VIE SCOLAIRE	613 451,92	613 451,65
2012	1	VIE SCOLAIRE	635 692,66	635 692,66
2011	1	ENTRE. TRAV. BAT. ENSEIG. SUPURIEUR	348 340,79	348 340,79
2013	2	ENTRE. TRAV. BAT. ENSEIG. SUPURIEUR	11 760,00	0,00
2013	1	CAMPUS STIC	600 000,00	0,00
2013	2	ENSEIGNEMENT SUP. RECHERCHE & VIE SCOLAIRE	6 180 000,00	0,00
2012	1	TRANSFERTS METROPOLE MANDAT DE GESTION	6 000 000,00	1 028 608,55
2012	2	TRANSFERTS METROPOLE MANDAT DE GESTION	4 000 000,00	458 452,08
TOTAL CLOTURES AUTORISATIONS DE PROGRAMME			190 677 220,98	130 321 635,39

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			Montant des AE	Montant des CP
2012	3	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	45 000,00	0,00
2010	3	AGRICULTURE	330 000,00	280 000,00
2012	3	AGRICULTURE	30 000,00	30 000,00
2010	2	CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	200 000,00	114 332,00
2012	2	CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	100 000,00	0,00
2011	2	DECHETS ENERGIES RENOUVELABLES	382 399,00	0,00
2010	3	CREATION, FORMATION ET DIFFUSION CULTURELLE	450 000,00	315 000,00
2012	3	CREATION, FORMATION ET DIFFUSION CULTURELLE	450 000,00	100 000,00
2013	3	CREATION, FORMATION ET DIFFUSION CULTURELLE	376 000,00	75 000,00
2011	2	VIE SCOLAIRE	140 000,00	95 879,95
2013	2	VIE SCOLAIRE	150 000,00	0,00
TOTAL CLOTURES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			2 653 399,00	1 010 211,95

TOTAL CLOTURES AP AE POST 2009			193 330 619,98	131 331 847,34
---------------------------------------	--	--	-----------------------	-----------------------

ANNEXE 3

CADUCITE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		AP VOTEE	AP ENGAGEE	CADUCITE
2013	1 FRAIS GENERAUX FCT PERS. AGEES	250 000,00	132 300,85	-117 699,15
2012	1 AIDE A L HEBERGEMENT PERS. HANDICAPEES	1 375 000,00	1 000 000,00	-375 000,00
2013	1 ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	450 000,00	300 000,00	-150 000,00
2013	1 IMMOBILISATIONS PMI	47 000,00	23 475,38	-16 876,63
2011	4 MISSIONS DELEGUEES SANTE	6 000 000,00	5 973 500,00	-26 500,00
2013	4 MISSIONS DELEGUEES SANTE	1 000 000,00	68 880,65	-931 119,35
2010	1 APPEL A PROJET SANTE	6 208 154,95	5 955 586,11	-252 568,84
2013	1 APPEL A PROJET SANTE	2 488 399,00	2 098 399,00	-390 000,00
2013	1 FRAIS GENERAUX FONCT SANTE	45 000,00	33 340,38	-11 659,62
2012	1 EQUIPEMENT ADMINISTRATION	3 629 059,00	3 555 261,95	-73 797,05
2013	1 EQUIPEMENT ADMINISTRATION	4 070 300,00	3 984 885,38	-85 414,62
2010	1 BATIMENTS SIEGES ET AUTRES	12 160 841,60	12 141 609,23	-19 232,37
2011	1 BATIMENTS SIEGES ET AUTRES	1 200 423,00	1 200 172,98	-250,02
2012	1 BATIMENTS SIEGES ET AUTRES	18 236 878,00	17 141 340,04	-695 776,98
2010	1 BATIMENTS ACTION SOCIALE	1 373 711,22	1 372 896,17	-60,51
2011	1 BAT. DESTINES INFRASTR ROUTIERE	371 322,00	370 006,09	-1 315,91
2009	1 SCHEMA POINTS NOIRS	38 723 594,78	38 645 216,65	-78 378,13
2010	1 SCHEMA POINTS NOIRS	18 848 623,36	18 784 117,45	-64 505,91
2012	1 SCHEMA POINTS NOIRS	6 220 703,00	5 789 298,76	-431 404,24
2013	1 SCHEMA POINTS NOIRS	18 950 000,00	7 864 699,82	-11 085 300,18
2013	8 SCHEMA POINTS NOIRS	1 700 000,00	0,00	-1 700 000,00
2009	1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	18 750 063,10	18 687 489,37	-62 573,73
2011	1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	4 009 054,00	3 814 812,45	-194 241,55
2012	1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	3 487 429,00	2 730 907,54	-756 521,46
2012	11 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	248 808,00	227 362,26	-21 445,74
2013	1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	14 205 000,00	12 786 890,35	-1 418 109,65
2013	11 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	555 000,00	304 378,84	-250 621,16
2013	1 CONSERVATION DU PATRIMOINE	14 600 000,00	13 396 824,20	-1 155 271,88
2013	1 EQUIPEMENTS RESEAUX	3 100 000,00	2 073 215,52	-1 019 735,55
2009	1 AIDE A LA PIERRE	25 410 310,75	25 372 920,74	-26 247,91
2010	1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 541 967,82	1 419 893,58	-122 074,24
2010	1 AGRICULTURE	591 738,12	547 418,72	-44 319,40
2012	1 AGRICULTURE	897 456,69	884 078,88	-1 595,01
2013	1 AGRICULTURE	900 000,00	898 836,98	-1 163,02
2009	1 SOUTIEN AUX ENTREPRISES INDUST & COMMERCIALES	2 252 622,53	2 172 752,42	-79 870,11
2010	1 SOUTIEN AUX ENTREPRISES INDUST & COMMERCIALES	2 239 751,87	2 104 714,56	-135 037,31
2011	1 SOUTIEN AUX ENTREPRISES INDUST & COMMERCIALES	1 429 419,00	1 322 675,15	-106 743,85
2012	1 SOUTIEN AUX ENTREPRISES INDUST & COMMERCIALES	828 482,13	756 324,65	-72 157,48
2013	5 SOUTIEN AUX ENTREPRISES INDUST & COMMERCIALES	85 000,00	47 200,00	-37 800,00
2011	1 TOURISME	542 395,00	456 211,80	-86 183,20
2009	1 TRANSPORTS	2 545 886,03	2 545 720,54	-165,49
2010	7 PORTS	741 770,55	741 770,12	-0,43
2011	7 PORTS	826 006,75	770 703,88	-54 678,22
2012	7 PORTS	216 742,47	90 315,01	-123 833,02
2013	1 PORTS	500 000,00	336 000,00	-164 000,00
2010	1 CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	13 689 110,00	13 065 027,59	-624 082,41
2011	1 CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	24 193 969,42	23 751 356,42	-442 613,00
2012	1 CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	51 940 000,00	5 760 470,00	-30 000 000,00
2009	1 AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	31 105 287,71	30 354 198,55	-751 089,16
2010	4 AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	1 043 500,00	1 041 871,71	-1 628,29
2012	4 AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	440 868,00	439 867,80	-1 000,20
2013	4 AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	980 000,00	333 332,00	-6 124,00
2012	1 ESPACES NATURELS PAYSAGES	3 402 225,00	2 794 389,29	-48 431,35
2013	1 ESPACES NATURELS PAYSAGES	2 740 000,00	2 344 010,39	-395 989,61
2010	1 FORETS	758 316,45	726 171,45	-32 145,00
2013	1 FORETS	920 000,00	893 515,76	-26 484,24
2010	1 EAU ET MILIEU MARIN	1 392 399,08	1 391 741,27	-657,81
2012	1 EAU ET MILIEU MARIN	1 056 910,15	1 026 758,36	-30 151,79
2012	6 EAU ET MILIEU MARIN	2 410 204,62	1 926 558,58	-483 646,04
2013	1 EAU ET MILIEU MARIN	1 865 886,74	963 187,98	-902 698,76

ANNEXE 3**CADUCITE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME			AP VOTEE	AP ENGAGEE	CADUCITE
2009	3	DECHETS ENERGIES RENOUVELABLES	9 122 333,00	9 090 548,00	-31 785,00
2012	1	DECHETS ENERGIES RENOUVELABLES	142 343,00	141 034,13	-1 308,87
2013	1	DECHETS ENERGIES RENOUVELABLES	384 000,00	167 011,08	-216 988,92
2011	1	ENTR. TRAV. PARCS NATURELS DEPARTEMENTAUX	1 785 803,77	1 766 558,51	-699,82
2012	1	ENTR. TRAV. PARCS NATURELS DEPARTEMENTAUX	197 281,12	190 996,22	-6 284,90
2013	1	EVENEMENTS CULTURELS	90 000,00	78 991,43	-11 008,57
2010	2	PATRIMOINE CULTUREL	2 361 228,00	1 781 008,64	-580 219,36
2011	2	PATRIMOINE CULTUREL	758 284,00	592 177,64	-166 106,36
2012	2	PATRIMOINE CULTUREL	577 137,00	576 981,84	-155,16
2013	2	PATRIMOINE CULTUREL	1 250 000,00	816 877,98	-433 122,02
2010	1	SPORT FEDERAL SOCIO EDUCATIF	486 417,68	421 283,68	-65 134,00
2011	1	SPORT FEDERAL SOCIO EDUCATIF	98 476,65	87 811,65	-10 665,00
2012	1	SPORT FEDERAL SOCIO EDUCATIF	575 070,00	405 936,89	-169 133,11
2013	1	SPORT FEDERAL SOCIO EDUCATIF	500 000,00	73 528,00	-426 472,00
2011	1	PROGRAMME SPORTIF DEPARTEMENTAL	59 722,20	59 354,73	-367,47
2012	1	PROGRAMME SPORTIF DEPARTEMENTAL	128 149,83	115 156,92	-12 992,91
2013	1	PROGRAMME SPORTIF DEPARTEMENTAL	250 000,00	159 278,39	-90 721,61
2013	3	ECOLES DEPARTEMENTALES	100 000,00	92 319,83	-7 680,17
2011	1	ENTR. TRAV. ECOLES NEIGE MER	744 118,13	740 202,09	-3 732,86
2009	3	CONSTRUCTIONS COLLEGES	4 471 532,47	4 403 333,06	-68 199,41
2010	3	CONSTRUCTIONS COLLEGES	16 500 000,00	15 803 326,27	-696 673,73
2011	3	CONSTRUCTIONS COLLEGES	13 554 693,83	12 792 889,30	-756 969,52
2012	3	CONSTRUCTIONS COLLEGES	99 986,50	99 986,26	-0,24
2013	3	CONSTRUCTIONS COLLEGES	10 380 030,00	3 165 732,60	-1 080 245,94
2009	4	REHABILITATIONS COLLEGES	8 545 229,43	8 349 659,40	-195 570,03
2010	4	REHABILITATIONS COLLEGES	5 778 642,51	4 296 680,71	-381 961,80
2011	4	REHABILITATIONS COLLEGES	4 151 225,20	3 209 514,19	-468 703,57
2013	4	REHABILITATIONS COLLEGES	6 740 000,00	4 355 578,99	-762 174,84
2010	1	MAINTENANCE ENTRETIEN COLLEGES	10 108 304,09	10 080 471,97	-27 832,12
2011	1	MAINTENANCE ENTRETIEN COLLEGES	3 093 432,97	3 092 093,59	-1 339,38
2012	1	MAINTENANCE ENTRETIEN COLLEGES	4 588 763,00	4 587 054,53	-1 708,47
2010	1	GYMNASES	15 025 612,97	12 587 041,07	-2 438 478,66
2011	1	GYMNASES	1 334 170,00	1 055 367,17	-232 963,26
2012	1	GYMNASES	415 000,00	202 197,69	-105 567,49
2013	1	GYMNASES	1 523 027,17	572 894,56	-118 594,54
2012	2	MOYENS MATERIELS HUMAINS COLLEGES	2 837 567,00	2 835 536,18	-2 030,82
2013	1	VIE SCOLAIRE	800 000,00	693 040,35	-106 959,65
TOTAL CADUCITE AUTORISATIONS DE PROGRAMME			511 350 172,41	417 276 317,14	-65 868 542,16

ANNEXE 3**CADUCITE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT				AP VOTEE	AP ENGAGEE	CADUCITE
2013	3	TOURISME		173 170,00	39 852,00	-23 170,00
2012	2	AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE		780 000,00	387 098,37	-280 000,00
2011	3	CREATION, FORMATION ET DIFFUSION CULTURELLE		450 000,00	350 000,00	-100 000,00
2012	2	VIE SCOLAIRE		180 000,00	80 874,92	-99 125,08
TOTAL CADUCITE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT				1 583 170,00	857 825,29	-502 295,08
TOTAL CADUCITE AP AE				512 933 342,41	418 134 142,43	-66 370 837,24

N° 6

COMMUNICATION SUR LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET LES EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2014

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son article 44 repris par l'article L 3211-2 du code précité prévoyant la possibilité pour le Conseil général de déléguer à son président la faculté de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Vu la délibération prise le 31 mars 2011 par l'assemblée départementale donnant délégation au président du Conseil général, durant la durée de son mandat, pour procéder à la réalisation des emprunts nécessaires au financement des programmes d'investissement et à la gestion active de la dette ;

Vu le rapport de son président soumettant à l'assemblée départementale les opérations de dette intervenues lors de l'exercice 2014, dans le cadre de cette délégation ;

Considérant qu'au titre de l'année 2014, un volume de 80 M€ d'emprunts a été réalisé, réparti de la manière suivante :

- Caisse d'Epargne Côte d'Azur : 7,5 M€
- Crédit Foncier : 7,5 M€
- Crédit Foncier / Caisse d'Epargne Côte d'Azur : 10 M€
- Société Générale : 5 M€
- Crédit Coopératif : 5 M€
- Caisse des Dépôts et Consignations : 5 M€
- Caisse Française de Financement Local (SFIL) : 40 M€

Considérant que dans le cadre de la gestion active de la dette, deux opérations ont été réalisées :

- sécurisation par prolongation de 3 années en taux fixe 5,25 % du contrat structuré «HELVETIX» (cours de change EUR/CHF - groupe Crédit Foncier / Caisse d'Epargne Côte d'Azur), conjointement à la mise à disposition d'un montant de financement nouveau de 30 M€ à taux fixe (10 M€ en 2014 et 20 M€ en 2015)
- refinancement de 3 emprunts structurés contractualisés avec DEXIA et repris par la Caisse Française de Financement Local (SFIL), en taux fixe classique (4,35%), conjointement à la mise à disposition d'un montant de financement nouveau de 40 M€ ;

Après avoir présenté les opérations de dette intervenues lors de l'exercice 2014, dans le cadre de la délégation donnée au président du Conseil général pour la réalisation d'emprunts nécessaires au programme d'investissement et au titre de la gestion active de la dette, à la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Décide :

De prendre acte de l'information sur les opérations de dette intervenues au titre de l'exercice 2014, dans le cadre de la délégation donnée au président du Conseil général pour procéder à la réalisation d'emprunts et à la gestion active de la dette, étant précisé que le tableau joint en annexe détaille les contrats mis en place et les types de produits financiers retenus.

EMPRUNTS REALISES AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

BANQUE (produit)	Montant	Durée	Type de Taux	Description
Crédit Foncier 2014/01	7,5 M€	20 ans	fixe	4,90 % - Annuel
Caisse d'Epargne Côte d'Azur 2014/02	7,5 M€	20 ans	fixe	4,90 % - Annuel
Caisse des Dépôts et Consignations 2014/03	5 M€	20 ans	variable	Livret A + 1 %
Caisse Française de Financement Local (SFIL) 2014/04	40 M€	20 ans	fixe	4,35 % - Annuel
Crédit Foncier / Caisse d'Epargne Côte d'Azur 2014/05	10 M€	20 ans	fixe	4,50 % - Annuel
Société Générale 2014/06	5 M€	20 ans	fixe	3,75 % - Annuel
Crédit Coopératif 2014/07	5 M€	15 ans	variable	Livret A + 0,85 % - Trimestriel
TOTAL	80 M€			

N° 7

AFFAIRES FINANCIÈRES DIVERSES

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de payeur des départements, des régions et de leurs établissements publics ;

Vu la note de service n° 11-058-MO-V36 du 9 décembre 2011 de la Direction générale des finances publiques fixant à 11 279 € le montant annuel maximum de l'indemnité de conseil allouée au payeur départemental ;

Vu la délibération prise le 7 novembre 2013 par l'assemblée départementale relative à l'attribution de l'indemnité de conseil au payeur départemental ;

Considérant que l'indemnité de conseil est attribuée au payeur départemental au titre de ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;

Vu la convention signée le 29 janvier 2007 avec la préfecture des Alpes-Maritimes par laquelle le Département s'est engagé à transmettre par voie électronique, au service du contrôle de légalité, les délibérations et leurs pièces annexes, à l'exception des actes budgétaires ;

Considérant la nécessité de signer un avenant à ladite convention afin d'inclure dans la télétransmission à destination de la préfecture, les documents budgétaires, l'État ayant développé un nouvel outil permettant la dématérialisation des actes budgétaires ;

Vu que le Centre international de communication avancée (CICA), construit en 1992 par le Département, comprenant neuf bâtiments, et destiné à favoriser l'émergence de jeunes entreprises, fait partie du domaine privé du Département ;

Vu la délibération prise le 7 novembre 2013 par la commission permanente relative à la vente du CICA ;

Vu l'offre d'acquisition reçue le 4 mai 2015 de la société KL Investment basée à Valbonne à hauteur de 9 508 000 € pour l'acquisition de ce bien ;

Considérant que le projet de cette société est notamment d'implanter une pépinière d'entreprises, en complément de sociétés plus importantes pour créer une dynamique entrepreneuriale, permettant d'assurer une certaine continuité à l'action initiale du Département et de préserver la vocation de la zone de Sophia-Antipolis ;

Considérant qu'un vecteur d'acquisition dénommé « CICA Investissement SAS » est créé à cet effet par cette société pour procéder à l'achat ;

Vu l'estimation du service des Domaines sur la valeur actuelle du bâtiment par avis en date du 2 juin 2015 évaluant le CICA à 11 M€ ;

Considérant que cette estimation, inchangée par rapport à l'avis émis en octobre 2013, n'a pas pris en compte la dégradation des bâtiments liée à leur inoccupation pour une période supplémentaire de presque deux ans ;

Considérant que la proposition de ladite société se substitue à celle pour laquelle l'assemblée avait précédemment délibéré et qui est devenue caduque ;

Vu le rapport de son président et la note complémentaire, proposant :

- d'approuver un avenant à la convention avec la préfecture des Alpes-Maritimes relative à la télétransmission au contrôle de légalité des actes budgétaires ;
- de renouveler l'indemnité de conseil allouée au payeur départemental ;
- d'accorder une remise gracieuse aux ayants droit d'un agent départemental décédé en 2014, d'un montant de 600 € correspondant au reliquat d'un prêt social de 1 500 € accordé en 2012, l'agent décédé n'ayant pas de famille en capacité de rembourser la dette ;
- d'approuver la vente du CICA à la société "CICA Investissement SAS" ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Au titre de la télétransmission au contrôle de légalité des documents budgétaires :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention du 29 janvier 2007 relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, ayant pour objet d'étendre le dispositif aux actes budgétaires ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit avenant n° 1, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec la préfecture des Alpes-Maritimes ;

2°) Au titre de l'indemnité de conseil allouée au payeur départemental :

- de reconduire l'attribution de cette indemnité de conseil au bénéfice du payeur départemental, M. Daniel IVALDI, étant précisé que :

- l'indemnité est acquise pendant toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante et plafonnée à 11 279 € ;
- la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 930, fonction 201, article 6225 du budget départemental ;

3°) Au titre d'une demande de remise gracieuse de créance de prêt :

- d'accorder aux ayants droit de Mme RC, agent départemental, décédée le 12 février 2014, une remise gracieuse de 600 € correspondant au reliquat d'un prêt social accordé en 2012 ;

4°) Au titre de la vente du Centre international de communication avancée (CICA) :

- d'approuver la cession du CICA, comprenant les parcelles cadastrées AE n° 21, 35 et 36 à Valbonne, pour une superficie de 61 125 m² et un bâtiment d'une superficie utile de 13 954 m², à la société « CICA Investissement SAS » pour un montant de 9 508 000 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'acte de cession du CICA, ainsi que tous les documents y afférent ;
- d'imputer la recette correspondante sur le programme « Bâtiments sièges et autres » du budget départemental de l'exercice en cours.

N° 8

**POLITIQUE DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE - AIDES AUX
COLLECTIVITÉS - TOURISME - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN
INVESTISSEMENT**

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu les délibérations prises les 20 décembre 2004 et 6 novembre 2006 par l'assemblée départementale adoptant une nouvelle réglementation en matière d'aides aux communes et à leurs établissements publics et portant notamment le montant des opérations préalablement examinées pour avis de principe par l'assemblée départementale à 210.000€ ;

Vu la délibération prise le 25 juin 2007 par l'assemblée départementale approuvant l'accord cadre pour la période 2007-2012 avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, afin d'aider les communes à réaliser leurs investissements en matière d'assainissement, d'alimentation en eau potable et de protection des milieux aquatiques ;

Vu la convention de mandat afférente signée le 6 septembre 2012 ;

Vu la délibération prise le 27 juin 2013 par l'assemblée départementale approuvant l'accord cadre pour la période 2013-2018 avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse relatif à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau et la restauration des milieux aquatiques, ainsi que les conventions d'application et notamment la convention de mandat qui fixe les conditions techniques, administratives et financières des prestations relatives à l'attribution et au versement, par le Département, des aides de l'Agence de l'eau aux maîtres d'ouvrage bénéficiaires ;

Vu le rapport de son président, complété par une note au rapporteur, proposant dans le cadre de la politique de solidarité territoriale :

- l'examen, pour un avis de principe, de diverses subventions pour des opérations d'un coût supérieur à 210 000 € HT ;
- l'examen du programme de l'Agence de l'eau 2015 A ;
- la prorogation, par avenants, du délai de validité de conventions relatives à l'exécution des programmes de l'Agence de l'eau 2007 B et 2009 A ;
- la signature de l'avenant n° 1 à la convention relative au cofinancement des opérations d'alimentation en eau potable et d'assainissement et à la solidarité urbain-rural pour la période 2013-2018 ;
- l'attribution de subventions exceptionnelles à la commune de Menton et au Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore ;
- l'évolution du règlement départemental des aides aux collectivités ;
- l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 80.000 € à l'association Ski club de Nice pour la rénovation et l'agrandissement du refuge de Fontanalba à Tende ;

- la répartition entre les cantons de l'enveloppe de 6 690 000 € consacrée à la dotation cantonale d'aménagement pour 2015 ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions du développement local et de l'économie, et des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) de donner un avis de principe favorable aux 85 opérations détaillées dans le tableau joint en annexe, présentant un coût de réalisation supérieur à 210 000 €, étant précisé que l'engagement final interviendra en réunions de la commission permanente, en tenant compte des engagements des autres co-financeurs et des coûts d'opérations résultant de l'attribution des marchés correspondants ;

2°) concernant les programmes de l'Agence de l'eau :

➤ d'approuver la programmation 2015 A élaborée par le comité de pilotage institué dans le cadre du contrat départemental 2013-2018 pour l'assainissement, l'alimentation en eau potable des communes rurales et la restauration des milieux aquatiques, dont le détail du financement et les caractéristiques figurent dans les tableaux joints en annexe, étant précisé que ce programme comporte deux volets qui concernent :

- 12 opérations susceptibles d'être financées par l'Agence de l'eau au titre des aides prévues dans le cadre du 10^{ème} programme d'intervention ;
- 12 opérations à financer dans le cadre de la dotation spécifique de solidarité rurale ;

➤ d'approuver le principe de l'attribution des subventions départementales et des avances des aides de l'Agence de l'eau qui s'élèvent respectivement à 247 644 € et 472 688 € ;

étant précisé que la commission permanente, dès réception de la décision d'aide du conseil d'administration de l'Agence de l'eau et sous réserve de la signature des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre pour les projets dont le coût est supérieur à 210 000 €, engagera les subventions départementales et l'avance des aides de l'Agence de l'eau ;

➤ d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les avenants suivants, dont les projets sont joints en annexe, aux conventions portant sur les programmes 2007 B et 2009 A en vue de la prorogation de leur durée de validité jusqu'au 31 décembre 2015 :

- un avenant n° 3 à la convention financière n°2008-0068 ;
- un avenant n° 2 à la convention financière n°2009-1094 ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n° 1 à la convention relative au cofinancement des opérations d'alimentation en eau potable, d'assainissement et à la solidarité urbain-rural, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, incluant la participation de l'Agence de l'eau au financement des compteurs individuels en matière de solidarité urbain-rural ;

3°) d'accorder des aides exceptionnelles :

- à la commune de Menton à hauteur de 10 279 € représentant 20 % du coût des travaux de mise en place d'un feu tricolore automatique au départ de la caserne des pompiers, avenue Saint-Roman, évalués à 51 395 € HT ;
- au Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore à hauteur de 5 M€ pour la construction du Pôle sports de montagne dont le coût est estimé à 26,06 M€, compte tenu de l'intérêt départemental avéré de cet équipement qui permettra de positionner la commune de Saint-Martin-Vésubie parmi les stations touristiques et sportives de montagne phares au niveau national ;

4°) d'approuver les modifications du règlement départemental des aides aux collectivités en ce qui concerne :

- *l'assainissement et l'eau potable*, afin d'actualiser la tarification du m³ d'eau potable et celle de la part d'assainissement du prix de l'eau :

Eau potable - condition préalable à l'obtention des subventions, définie par l'Agence de l'eau :

- facturation du m³ d'eau potable l'année de l'engagement des travaux selon les critères en vigueur au moment de l'engagement de la subvention :
 - 0,7 € HT/m³ au 1er janvier 2013,
 - 0,8 € HT/m³ au 1er janvier 2014,
 - 0,9 € HT/m³ du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018 ;

Assainissement et eaux pluviales - condition préalable à l'obtention des subventions, définie par l'Agence de l'eau :

- facturation de la part assainissement du prix de l'eau, l'année de l'engagement des travaux selon les critères en vigueur au moment de l'engagement de la subvention :
 - 0,5 € HT/m³ au 1er janvier 2013,
 - 0,6 € HT/m³ au 1er janvier 2014,
 - 0,7 € HT/m³ du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018 ;

- *les travaux forestiers*, afin de préciser que :

- les bénéficiaires de la prime au bois transporté sont les communes rurales propriétaires de bois sur pied dont les produits sont dévalués par l'obligation de l'exploitant d'emprunter un tronçon de route départementale ou métropolitaine à tonnage limité, le contraignant à circuler à demi charge, y compris après une

éventuelle dérogation du gestionnaire de la route ;

- dans le cadre de la constitution du dossier, les photocopies des cartes grises des véhicules utilisés pour le transport seront exigées ;
- et de supprimer l'aide concernant les chartes forestières de territoire, le soutien du Département à la mise en œuvre de ces chartes étant déjà assuré au travers de l'important dispositif des aides à l'exploitation et à la mise en valeur de la forêt ;

5°) en matière touristique :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 80.000 € à l'association Ski club de Nice, pour la réalisation de travaux dans le refuge de Fontanalba à Tende ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention afférente définissant les modalités d'octroi de l'aide exceptionnelle, dont le projet est joint à annexe, à intervenir avec l'association Ski club de Nice ;

6°) concernant la dotation cantonale d'aménagement 2015 :

- d'affecter pour l'année 2015 une enveloppe de crédits représentant une somme de 6 690 000 € ;
- d'approuver la répartition de cette dotation cantonale telle qu'elle figure dans le tableau joint en annexe ;
- de prendre acte que pour l'année 2015, à titre dérogatoire et exceptionnel, les travaux peuvent avoir débuté dès le 1^{er} janvier 2015 ;
- de fixer au 31 juillet 2015 la date limite de réception des propositions de répartition des conseillers départementaux, et au 30 septembre 2015 celle de réception des dossiers transmis par les communes ;
- de prendre acte qu'à défaut de respect de ces délais et d'engagement des subventions avant le 31 décembre 2015, les dotations seront automatiquement annulées sans possibilité de report sur 2016 ;

7°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités des programmes « Autres actions de solidarité territoriale » et « Tourisme » du budget départemental ;

8°) de prendre acte que Mmes FERRAND, GILLETTA, MIGLIORE, OLIVIER, OUAKNINE, SALUCKI et MM. BAUDIN, CHIKLI, CIOTTI, GINESY, LOMBARDO et ROSSI ne prennent pas part au vote.

Avis de principe - Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	N°Dossier
Antibes tous cantons	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS CASA	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS CASA	réalisation d'une vélostation sur le secteur de la gare ferroviaire à Antibes au titre du plan déplacement	681 921	à déterminer	10,00	à déterminer	2015_02562
Antibes-1	COMMUNE DE VALLAURIS	COMMUNE DE VALLAURIS	mise en place d'un revêtement synthétique au terrain de football n° 2 au stade des Frères Roustan	571 804	100 000	Forfait	100 000	2011_15585
Antibes-1	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS CASA	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS CASA	acquisition de la galerie Madoura à Vallauris	2 820 000	2 820 000	8,11	228 700	2014_10402
Antibes-1	EHPAD CENTRE LONG SEJOUR DE VALLAURIS	EHPAD CENTRE LONG SEJOUR DE VALLAURIS	acquisition de matériel et de mobilier liée aux travaux d'extension du Centre de long séjour de Vallauris	632 375	756 321	19,83	150 000	2010_24252
Antibes-3	COMMUNE DE BIOT	COMMUNE DE BIOT	réparation et remise en état à l'identique des vallons et berges suite aux intempéries des 5 et 6 novembre 2011	261 897	261 897	46,09	120 708	2012_01546
Antibes-3	COMMUNE DE BIOT	COMMUNE DE BIOT	travaux de confortement suite aux dégâts causés aux vallons et berges par les intempéries	544 453	544 453	45,00	245 004	2013_13284
Beausoleil	COMMUNE DE CAP D AIL	COMMUNE DE CAP D AIL	extension, réaménagement, mise aux normes des vestiaires du stade municipal et accès aux PMR	387 490	387 490	10,00	38 749	2012_13066
Beausoleil	SIVOM DE VILLEFRANCHE SUR MER	SIVOM DE VILLEFRANCHE SUR MER	confortement des falaises sur les sites de Culassa, de la petite Afrique et de Savaric situés sur le territoire des communes de Beaulieu-sur-mer, Eze et la Turbie - 1ère phase - 3ème tranche	3 763 000	3 763 000	10,00	376 300	2013_10561
Cagnes-sur-Mer tous cantons	COMMUNE DE CAGNES SUR MER	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DU GAZ	mise en souterrain de la ligne basse tension de l'avenue des Tuilières (depuis le rond point Schumann jusqu'à la rue Fragonard) à Cagnes-sur-Mer	262 343	262 343	10,00	26 234	2011_19491
Cagnes-sur-Mer tous cantons	COMMUNE DE CAGNES SUR MER	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DU GAZ	mise en souterrain des réseaux du chemin du Lautin à Cagnes-sur-Mer	258 069	179 089	10,00	17 909	2011_15902
Cagnes-sur-Mer-2	COMMUNE DE LA GAUDE	COMMUNE DE LA GAUDE	extension du bâtiment de la mairie	1 635 195	1 635 195	10,00	163 520	2013_10468
Cannes tous cantons	COMMUNE DE CANNES	COMMUNE DE CANNES	réparations des dégâts sur diverses voies consécutifs aux intempéries et coup de mer des 4 et 5 novembre 2014	1 638 591	1 576 836	20,00	315 367	2015_02470
Cannes tous cantons	COMMUNE DE CANNES	COMMUNE DE CANNES	rénovation énergétique de l'école la Frayère	753 094	480 098	10,00	48 010	2015_09417
Contes	COMMUNE DE BLAUSASC	COMMUNE DE BLAUSASC	création d'un système de vidéo-protection par installation de 19 caméras	219 660	101 740	10,00	10 174	2015_10466
Contes	COMMUNE DE CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	SILCEN	construction de trois logements sociaux (cœur du village) à Châteauneuf-Villevieille	651 887	60 000	Forfait	60 000	2012_11075
Contes	COMMUNE DE CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	SILCEN	extension du réseau d'assainissement au quartier des Tourrettes à Châteauneuf Villevieille 1ère tranche - 2ème phase	310 754	275 730	50,00	137 865	2013_16136
Contes	COMMUNE DE COARAZE	COMMUNE DE COARAZE	création d'un parking de vingt places au nord du vieux village dans le cadre du programme d'aménagement solidaire (PAS)	292 163	228 163	30,00	68 449	2014_09090
Contes	COMMUNE DE CONTES	COMMUNE DE CONTES	construction de l'école maternelle du Varet (5 classes - 1 cantine) 2ème phase	1 379 620	1 079 620	10,00	107 962	2013_16392

Avis de principe - Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	N°Dossier
Contes	COMMUNE DE DRAP	COMMUNE DE DRAP	mise en place d'une vidéo-protection par installation de 4 caméras	250 000	à déterminer	10,00	à déterminer	2014_14531
Contes	COMMUNE DE DRAP	COMMUNE DE DRAP	confortement du réseau pluvial et de la route de La Colle, renforcement des enrochements de protection du collecteur des eaux usées route du Tennis, suite aux intempéries de novembre 2014	289 621	289 621	40,00	115 848	2015_02961
Contes	COMMUNE DE LA BRIGUE	COMMUNE DE LA BRIGUE	protection contre les éboulements rocheux au lieu-dit Terris	540 000	283 600	30,00	85 080	2014_08393
Grasse tous cantons	CTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	CTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	aménagement d'une halte routière de bus avec création de six quais, avenue du 11 novembre à Grasse	350 000	350 000	33,00	115 500	2013_09632
Grasse-1	COMMUNE DE BRIANCONNET	COMMUNE DE BRIANCONNET	réparation des dégâts route de la Loubre, route des Espagnols et talus derrière 3 chalets communaux suite à des glissements de terrains consécutifs aux intempéries du 04/11/2014	218 600	218 600	45,00	98 370	2015_02707
Grasse-1	COMMUNE DE PEYMEINADE	COMMUNE DE PEYMEINADE	acquisition de la propriété cadastrée AR n°183 appartenant à Madame Martine GUASTONI en vue de l'aménagement et de la restructuration du centre ville.	410 000	260 000	10,00	26 000	2014_14338
Grasse-1	COMMUNE DE PEYMEINADE	COMMUNE DE PEYMEINADE	rénovation de l'école communale Mirabeau	373 603	308 323	10,00	30 832	2011_15210
Grasse-1	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	requalification urbaine et paysagère de la place de la Liberté et des voies attenantes (rue Pasteur et une partie de la rue du Portail)	426 859	261 281	10,00	26 128	2013_09661
Grasse-1	COMMUNE DU TIGNET	COMMUNE DU TIGNET	création d'un cheminement mode doux (piétons-vélos) le long de la RD 562	750 000	550 000	32,73	180 000	2012_11496
Grasse-1	COMMUNE DU TIGNET	COMMUNE DU TIGNET	réhabilitation de l'église Saint-Hilaire en équipement public culturel polyvalent	400 000	220 000	35,00	77 000	2015_10117
Grasse-1	REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD	REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD	déplacement de la prise d'eau de la station de traitement de Saint-Jean à Saint-Vallier	693 065	693 065	30,00	207 919	2013_10546
Grasse-1	SI DU BARLET	SI DU BARLET	renforcement du réseau d'eau potable de Collongues 2ème tranche	228 547	228 547	60,00	137 128	2012_09836
Grasse-2	COMMUNE DE MOUANS SARTOUX	COMMUNE DE MOUANS SARTOUX	travaux de voirie pour l'aménagement d'un giratoire à l'entrée nord de la commune	475 518	294 027	10,00	29 403	2011_14271
Grasse-2	COMMUNE DE MOUANS SARTOUX	COMMUNE DE MOUANS SARTOUX	réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales chemin des Calades	249 174	229 110	10,00	22 911	2011_14756
Le Cannet tous cantons	COMMUNE DU CANNET	COMMUNE DU CANNET	réhabilitation d'un parking dans le site historique du Cannet	700 000	700 000	10,00	70 000	2011_02290
Le Cannet tous cantons	COMMUNE DU CANNET	COMMUNE DU CANNET	réalisation du parking Régina	2 150 000	2 150 000	10,00	215 000	2011_02291
Mandelieu-La Napoule	COMMUNE D AURIBEAU SUR SIAGNE	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DU GAZ	mise en souterrain des réseaux électriques, chemin de Tanneron à Auribeau-sur-Siagne	238 250	238 250	50,00	119 125	2013_10589
Mandelieu-La Napoule	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DU GAZ	suppression des lampes ballon fluo dans le village de La Roquette-sur-Siagne	266 667	à déterminer	10,00	à déterminer	2015_02937

Avis de principe - Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	N°Dossier
Mandelieu-La Napoule	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	travaux d'aménagement d'une annexe à la mairie comportant une salle d'exposition sise avenue du 23 août dénommée villa les Glycines	1 418 150	1 418 150	10,00	141 815	2013_10556
Mandelieu-La Napoule	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	travaux d'aménagement de places de stationnement et de trottoirs bd Jacques Soustelle	226 902	226 902	10,00	22 690	2014_04666
Mandelieu-La Napoule	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	construction d'un espace administratif et associatif (1500 m²) et d'une salle polyvalente(300 m²)	4 177 166	4 177 166	10,00	417 717	2015_02834
Menton	COMMUNE DE CASTELLAR	COMMUNE DE CASTELLAR	sécurisation de la route des Granges de Saint Paul suite aux intempéries de janvier 2014	244 048	à déterminer	45,00	à déterminer	2014_05115
Menton	COMMUNE DE MENTON	COMMUNE DE MENTON	réhabilitation de la base nautique	269 394	258 420	10,00	25 842	2013_13294
Menton	COMMUNE DE MENTON	COMMUNE DE MENTON	création d'une médiathèque au Palais de l'Europe	2 522 349	2 268 319	10,00	226 832	2011_12278
Menton	COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN	COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN	extension du système de vidéo-protection par l'installation de 10 caméras supplémentaires	250 000	à déterminer	10,00	à déterminer	2015_03035
Menton	COMMUNE DE SAINTE AGNES	COMMUNE DE SAINTE AGNES	réparations des dégâts occasionnés à la route de la Colline (année N + 2) par les intempéries de janvier 2014	743 000	à déterminer	45,00	à déterminer	2014_09514
Nice tous cantons	COMMUNE DE NICE	COMMUNE DE NICE	restauration de l'église abbatiale Saint-Pons	1 585 615	1 585 615	10,00	158 562	2012_17187
Nice-3	COMMUNE DE CARROS	COMMUNE DE CARROS	aménagement d'un espace ludique et familial de plein air à la piscine municipale	334 357	334 357	10,00	33 436	2012_04226
Nice-3	COMMUNE DE CARROS	COMMUNE DE CARROS	extension du système de vidéo-protection (phase 4) au centre ville par installation de 11 caméras	292 615	292 615	10,00	29 262	2012_02501
Nice-3	COMMUNE DE CARROS	COMMUNE DE CARROS	acquisition de parcelles agricoles aux lieux-dits La Cavagno et La Perdigonnerie en vue de l'installation d'un agriculteur	330 000	330 000	10,00	33 000	2015_08997
Nice-3	COMMUNE DE CARROS	COMMUNE DE CARROS	extension de la maison de l'enfance	935 000	389 600	10,00	38 960	2012_04857
Nice-7	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	SIVOM DU VAL DE BANQUIERE	extension de la crèche de Saint-André de la Roche	814 416	445 416	45,00	200 437	2009_21775
Tourrette-Levens	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	aménagement des via ferrata du canal de la Châtaigneraie et de la cascade de Louch	297 000	178 200	45,00	80 190	2015_02357
Tourrette-Levens	COMMUNE DE CASTAGNIERS	COMMUNE DE CASTAGNIERS	acquisition foncière en vue de l'aménagement du village, chemin du Masage	345 000	345 000	60,00	207 000	2015_11314
Tourrette-Levens	COMMUNE DE COLOMARS	COMMUNE DE COLOMARS	couverture de la terrasse afin d'agrandir la salle polyvalente du fort Casal	313 900	313 900	35,00	109 865	2011_12156
Tourrette-Levens	COMMUNE DE FALICON	COMMUNE DE FALICON	acquisition d'une maison en vue de la construction d'une nouvelle école	380 000	266 000	60,00	159 600	2015_07073
Tourrette-Levens	COMMUNE DE LANTOSQUE	COMMUNE DE LANTOSQUE	construction d'un groupe scolaire comprenant une école primaire (5 classes), une école maternelle (3 classes) et une cantine - 2ème tranche aménagement	1 889 088	1 889 088	55,00	1 038 998	2014_10263
Tourrette-Levens	COMMUNE DE ROUBION	COMMUNE DE ROUBION	rénovation d'un bâtiment au lieudit Le Village en vue de réaliser une nouvelle mairie	227 455	136 473	66,67	90 982	2015_02361

Avis de principe - Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	N°Dossier
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	correction torrentielle sur le cours d'eau de l'Ardon	280 000	140 000	40,00	56 000	2013_11652
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	rénovation et restructuration de la salle des fêtes du village	500 000	500 000	30,00	150 000	2015_03001
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	réhabilitation du presbytère	350 725	323 635	40,00	129 454	2014_01492
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	création d'une voirie au lieu dit les Traverses à Levens en vue de désenclaver des terrains départementaux au titre de la compensation agricole, dans le cadre du transfert du MIN.	357 920	357 920	35,00	125 272	2015_03008
Tous cantons	SYNDICAT MIXTE D ELIMINATION DES DECHETS	SYNDICAT MIXTE D ELIMINATION DES DECHETS	mise aux normes 2012 des déchetteries de Puget-Théniers, de Malamaire, de Roquestéron et de Carros	410 376	410 376	40,00	164 150	2012_11399
Valbonne	COMMUNE D OPIO	COMMUNE D OPIO	seconde tranche d'aménagement d'une oliveraie avec jardin éducatif et spectacle de plein air	278 475	216 865	10,00	21 687	2012_11318
Valbonne	COMMUNE DE CIPIERES	COMMUNE DE CIPIERES	acquisition de la propriété JAFFRELOT en vue de la construction d'une école	350 000	350 000	30,00	105 000	2013_12159
Valbonne	COMMUNE DE GOURDON	SIVOM DU CANTON DE BAR SUR LOUP	création d'un réseau d'eaux usées le long de la RD 2210 à Gourdon	382 499	382 499	50,00	191 250	2009_18372
Valbonne	COMMUNE DE GOURDON	SIVOM DU CANTON DE BAR SUR LOUP	création d'un réseau d'eau potable le long de la RD 2210 à Gourdon	513 041	469 551	50,00	234 776	2009_18374
Valbonne	COMMUNE DE GOURDON	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DU GAZ	mise en souterrain des réseaux à réaliser au Pont du Loup - route départementale 2210 - à Gourdon	581 499	454 720	50,00	227 360	2011_14803
Vence	COMMUNE D AIGLUN	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	réhabilitation d'un bâtiment communal avec la création de logements	450 460	363 491	41,27	150 000	2011_16721
Vence	COMMUNE DE BAIROLS	COMMUNE DE BAIROLS	construction d'une nouvelle mairie	407 870	244 722	40,00	97 889	2014_14425
Vence	COMMUNE DE BONSON	COMMUNE DE BONSON	acquisition de la propriété sise rue du Bourg, cadastrée section B, parcelles n° 126 et 127 en vue de la création d'un logement communal et d'un atelier artisanal	220 000	125 200	30,00	37 560	2014_01800
Vence	COMMUNE DE PEONE	SI DE VALBERG	modernisation et réhabilitation du cinéma Le Dahut à Valberg	233 333	203 333	65,00	132 166	2012_10227
Vence	COMMUNE DE PUGET THENIERS	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	correction torrentielle dans le vallon du Gralet à Puget-Théniers	275 000	220 000	60,00	132 000	2011_18321
Vence	COMMUNE DE RIGAUD	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	extension du bâtiment de la mairie de Rigaud en salle de réunion	745 000	450 743	60,00	270 446	2012_19370
Vence	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	travaux de réparations sur les berges au titre des intempéries de novembre 2011 (2è tranche / 2)	305 260	à déterminer	45,00	à déterminer	2013_15874

Avis de principe - Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	N°Dossier
Vence	COMMUNE DE SIGALE	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	extension du réseau d'assainissement aux quartiers du Clôt de Béraud et de Saint-Sébastien à Sigale	367 397	303 647	60,00	182 188	2013_16438
Vence	COMMUNE DE VENCE	COMMUNE DE VENCE	travaux d'urgence relatif à la sécurisation des populations habitant sous les falaises des Baous	2 808 750	2 808 750	10,00	280 875	2013_15108
Vence	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	valorisation éco touristique des sentiers de la Réserve naturelle régionale des gorges de Daluis	450 000	220 000	55,00	121 000	2014_14487
Vence	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	travaux dans les écoles de Puget Théniers, Malaussène, Touët sur Var et Ascros	368 675	294 940	75,00	221 205	2013_06617
Vence	SI DE VALBERG	SI DE VALBERG	acquisition d'un parking public ouvert d'une capacité de 233 places dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement à Valberg	5 765 800	5 765 800	69,37	4 000 000	2015_02082
Vence	SYNDICAT MIXTE D ELIMINATION DES DECHETS	SYNDICAT MIXTE D ELIMINATION DES DECHETS	achat d'un tractopelle, et réhabilitation et mise aux normes 2012 de la déchetterie des Charmes, à Valberg, commune de Guillaumes	608 367	608 367	40,00	243 347	2012_11400
Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DU GAZ	remplacement du poste de la rue Klein à La Colle-sur-Loup	217 798	194 734	20,00	38 947	2012_03884
Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DU GAZ	suppression des lampes ballon fluo au village de La Colle sur Loup	394 167	394 167	35,00	137 958	2015_09190
Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DU GAZ	programme de suppression des lampes ballon fluo pour la rénovation de l'éclairage public dans divers quartiers de Villeneuve-Loubet (points EP 17 à 25)	772 167	772 167	20,00	154 433	2015_02952
Villeneuve-Loubet	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS CASA	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS CASA	réalisation d'un espace événementiel communautaire - pôle images -, à Roquefort-les-Pins	2 309 203	2 309 203	10,00	230 920	2011_19729

PROGRAMME AGENCE DE L'EAU / DEPARTEMENT 2015A - ASSAINISSEMENT -

N° dossier		Maître d'ouvrage	Libellé des opérations	Coût des travaux HT	Agence de l'eau		Département		
Département	Agence de l'eau				Dépense subventionnable	Subvention Agence	Dépense subventionnable	Taux	Montant subvention
2013_14445	2015-10338	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	construction d'une station d'épuration à filtres plantés de roseaux de 200 équivalent-habitants à Ascros	230 877 €	230 877 €	69 263 €	115 438 €	60,00	69 263 €
2015_07023	2015-10339	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	étude-diagnostic et schéma -directeur d'assainissement à Saint-Martin d' Entraunes	18 000 €	18 000 €	9 000 €	9 000 €	60,00	5 400 €
2015_07416	2015-10340	COMMUNE DE PIERLAS	Schéma directeur d'assainissement	12 500 €	12 500 €	6 250 €	6 250 €	30,00	1 875 €
2014_07403	2015-10341	SIVOM DU CANTON DE BAR SUR LOUP	mise en conformité de la surveillance de la station d'épuration de Tourrettes sur Loup	7 444 €	5 227 €	1 568 €	5 876,00	30,00	1 763 €
2015-10251	2015-10342	SIVOM DU CANTON DE BAR SUR LOUP	mise en conformité de la surveillance de deux postes de relevage de station d'épuration à Tourrettes sur Loup	9 320 €	9 320 €	2 796 €	6 524,00	30,00	1 957 €
2015_06988	2015-10343	SIVOM DU CANTON DE BAR SUR LOUP	études techniques et financières relatives à la réhabilitation de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement de Châteauneuf	13 805 €	13 805 €	6 902 €	6 903 €	20,00	1 381 €
Total				291 946 €	289 729 €	95 779 €	149 991 €		81 639 €

PROGRAMME AGENCE DE L'EAU / DEPARTEMENT 2015A - ALIMENTATION EN EAU POTABLE -

N° dossier		Maître d'ouvrage	Libellé des opérations	Coût des travaux HT	Agence de l'eau		Département		
Département	Agence de l'eau				Dépense subventionnable	Subvention Agence	Dépense subventionnable	Taux	Montant subvention
2015_06537	2015-10348	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	raccordement du réseau d'eau potable d'Estenc au réservoir de la Coquille à Entraunes	78 300 €	78 300 €	23 490 €	54 810 €	60,00	32 886 €
2015_07969	2015-10350	COMMUNE DE BENDEJUN	Acquisitions foncières des parcelles A0007 et A 349 situées dans les périmètres de protection des captages des sources des Sciargéous destinés à l'alimentation en eau potable à Bendejun	8 877	8 877 €	4 438 €	3 662 €	40,00	1 465 €
2015-07420	2015-10349	COMMUNE DE PIERLAS	schéma directeur d'eau potable à Pierlas	26 000 €	26 000 €	13 000 €	13 000 €	40,00	5 200 €
2015-07257	2015-10351	COMMUNE DE REVEST-LES-ROCHES	réhabilitation du réseau d'assainissement 3ème tranche	205 524 €	205 524 €	102 762 €	102 762 €	40,00	41 105 €
2015_05041	2015-10352	METROPOLE NICE COTE D AZUR (compétence transférée à la Régie eau d'Azur)	pose de clôture pour délimiter les périmètres de protection immédiats des sources Terras Saleize, Serra Cremau et Encouana, à Saint-Martin-Vésubie	52 000 €	52 000 €	26 000 €	52 000 €	10,00	5 200 €
2015_08177	2015-10354	SI DU BARLET	étude diagnostic et schéma directeur d'eau potable à Collongues, Les Mujouls et Sallagriffon	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	60,00	6 000 €
			Total	390 701 €	390 701 €	179 690 €	236 234 €		91 856 €
TOTAL PROGRAMME CLASSIQUE EAU + ASSAINISSEMENT				682 647 €	680 430 €	275 469 €	386 225 €		173 494 €

PROGRAMME SOLIDARITE URBAIN-RURAL 2015A - ASSAINISSEMENT -

N° dossier		Maître d'ouvrage	Libellé des opérations	Coût des travaux HT	Agence de l'eau		Département		
Département	Agence de l'eau				Dépense subventionnable	Subvention Agence	Dépense subventionnable	Taux	Montant subvention
2015_04417	2015-10344	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	travaux d'assainissement au quartier de la Fontaine de la commune de Saint-Léger	3 300 €	3 300 €	990 €	2 310	60,00	1 386 €
	2013-10336	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	construction d'une station d'épuration à filtres plantés de roseaux de 200 équivalent-habitants à Ascros (Bonification SUR)	230 877 €	230 877 €	46 175 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2014_12967	2015-10345	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	deuxième tranche du renouvellement du réseau d'assainissement des rues de Vésigale ,de l'Autre Coste et de la Fontaine (secteur aval) à Sigale (2ème tranche)	52 004 €	43 004 €	12 901 €	30 103	60,00	18 062 €
2014_12968	2015-10346	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	troisième tranche du renouvellement du réseau d'assainissement de la rue de la Fontaine (secteur amont) à Sigale - (3ème tranche)	58 015 €	38 015 €	11 404 €	26 611	60,00	15 967 €
			Total	344 196 €	315 196 €	71 470 €	59 024 €		35 415 €

PROGRAMME SOLIDARITE URBAIN-RURAL 2015A - ALIMENTATION EN EAU POTABLE -

N° dossier		Maître d'ouvrage	Libellé des opérations	Coût des travaux HT	Agence de l'eau		Département		
Département	Agence de l'eau				Dépense subventionnable	Subvention Agence	Dépense subventionnable	Taux	Montant subvention
2015_02572	2015-10357	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	réalisation d'un système de pompage au quartier Terron à Saint-Léger	6 443 €	6 443 €	1 932 €	4 511	60,00	2 707 €
2014_08931	2015-10358	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	renouvellement du réseau d'eau potable des rues de Vésigale ,de l'Autre Coste et de la Fontaine (secteur aval) à Sigale - 2ème tranche	7 868 €	7 868 €	2 360 €	5 508 €	60,00	3 305 €
2014_08930	2015-10361	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	renouvellement du réseau d'eau potable de la rue de la Fontaine (secteur amont) à Sigale - 3ème tranche	10 675 €	10 675 €	3 202 €	7 473 €	60,00	4 484 €
2014_13392	2015-10362	COMMUNE DE CAUSSOLS	remplacement de la dalle de couverture du bassin d'eau potable des Gleirettes	13 292 €	13 292 €	3 987 €	6 647	40,00	2 659 €
2015_09476	2015-10363	COMMUNE DE CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES	dévoisement de la conduite d'eau potable du village	13 404 €	13 404 €	4 021 €	7 149 €	40,00	2 860 €
2014_14346	2015_10647	REGIE EAU D'AZUR	installation de compteurs individuels au hameau Engiboï à Belvédère	45 345 €	45 345 €	13 603 €	45 345 €	10,00	4 535 €
2014_14343	2015-10364	REGIE EAU D'AZUR	installation de compteurs individuels sur réseau d'eau potable de Venanson	211 671 €	211 671 €	63 501 €	181 871 €	10,00	18 187 €
	2015_09435	SIECL	renouvellement du réseau de distribution d'eau potable du chemin de l'Eglise à Peille	110 477 €	110 477 €	33 143 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			Total	419 175 €	419 175 €	125 749 €	368 981 €		38 735 €
TOTAL PROGRAMME SUR EAU +ASSAINISSEMENT				763 371 €	734 371 €	197 219 €	428 005 €		74 150 €

DOTATION CANTONALE 2015	
Cantons	Dotation 2015
ANTIBES - 3	46 458 €
BEAUSOLEIL	92 917 €
CAGNES SUR MER - 2	46 458 €
CONTES	929 167 €
GRASSE-1	836 250 €
GRASSE-2	46 458 €
MANDELIEU-LA NAPOULE	185 833 €
MENTON	185 833 €
NICE-3	139 375 €
NICE-7	46 458 €
TOURRETTE-LEVENS	1 300 833 €
VALBONNE	511 042 €
VENCE	2 137 083 €
VILLENEUVE-LOUBET	185 833 €
Total général	6 690 000 €

N° 9

POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L 541-15, R 123-5, R 541-41-7, R 541-41-9, R 541-41-10 et R 541-20 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret n° 2011-828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets ;

Vu la délibération prise le 16 décembre 2011 par l'assemblée départementale autorisant le lancement des études nécessaires à la réalisation du plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGBTP) ;

Vu l'avis favorable émis le 15 janvier 2014 par la commission consultative d'élaboration et de suivi concernant le plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics et son rapport environnemental ;

Considérant que suite à l'avis de ladite commission, le projet de plan révisé et son rapport environnemental ont été soumis pour avis aux départements limitrophes, à la Région, à la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, et à la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, au Préfet du département, et à la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;

Vu l'avis favorable émis par l'ensemble des institutions concernées ;

Vu l'avis favorable émis le 18 décembre 2014 par la commission consultative d'élaboration et de suivi concernant le projet de plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Var et son rapport environnemental ;

Vu le rapport de son président proposant, au titre de la gestion des déchets :

- d'arrêter le projet du plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGBTP) et son rapport environnemental, et d'autoriser le président du Conseil départemental à saisir le président du tribunal administratif de Nice, pour désigner un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête dans le cadre de l'enquête publique à intervenir au titre dudit projet ;

- de donner un avis favorable au plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) du Var, ainsi qu'à son rapport environnemental, conformément au décret précité du 11 juillet 2011 relatif à la prévention et à la gestion des déchets ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions de l'écologie et du développement durable, et des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGBTP) :

- d'arrêter le projet de plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGBTP) et son rapport environnemental, définissant les orientations et la planification des déchets issus du BTP sur le territoire départemental, dont les principes et dispositions sont présentés dans les documents joints en annexe ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à saisir le président du tribunal administratif de Nice afin qu'il désigne un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête dans le cadre de la procédure d'enquête publique à intervenir au titre dudit projet de PPGBTP ;
- de donner délégation à la commission permanente pour autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les autres actes imposés par la suite de la procédure ;

2°) Concernant le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) du Var :

- d'émettre un avis favorable au plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) du Var, définissant les orientations et la planification de la gestion des déchets non dangereux sur le territoire départemental, ainsi qu'à son rapport environnemental, dont les projets sont joints en annexe.

N° 10

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu les articles L.1511-2 et L.1511-3 dudit code relatifs aux aides accordées par les collectivités territoriales ou leurs groupements pour la création ou l'extension d'activités économiques, et autorisant le département à participer au financement des aides aux entreprises dans le cadre d'une convention passée avec la région ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la délibération prise le 24 avril 2015 par la commission permanente du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur relative aux aides au développement des entreprises régionales de la filière forêt-bois, et autorisant la signature de la convention cadre y afférent avec le Département ;

Vu le rapport de son président proposant, au titre de la politique de soutien à la filière bois et de préservation de la forêt, de renouveler la convention cadre avec la Région afin de pérenniser les actions d'aides aux entreprises de la filière forêt-bois ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions de l'écologie et du développement durable, et des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver les termes de la convention cadre relative aux aides au développement des entreprises régionales de la filière forêt-bois, définissant le soutien financier du Département et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au développement de ces entreprises permettant notamment de financer des opérations d'achat de matériels neuf et d'occasion en faveur des entreprises forêt-bois ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention cadre, à intervenir avec la Région jusqu'au 31 décembre 2020, dont le projet est joint en annexe.

N° 11

RESSOURCES HUMAINES - DISPOSITIONS DIVERSES

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le décret n° 2014-456 du 6 mai 2014 fixant les conditions d'intégration dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées ;

Vu la convention à effet du 1er janvier 2012 mettant à disposition de l'association du comité des œuvres sociales (COS 06) des agents départementaux ;

Vu la délibération prise le 12 décembre 2014 par l'assemblée départementale autorisant la signature d'un avenant n° 2 à ladite convention reconduisant les mises à disposition ;

Vu la convention du 12 mars 2012 de mise à disposition de personnels auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;

Vu la délibération prise le 27 juin 2013 par l'assemblée départementale approuvant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;

Vu le rapport de son président proposant :

- l'adaptation des emplois au sein de la collectivité et du régime indemnitaire des agents départementaux ;
- la signature de convention et d'avenants à intervenir avec la MDPH, le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes et le comité des œuvres sociales ;

Considérant la nécessité d'adapter les emplois de la collectivité dans le cadre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire issu de la loi précitée du 12 mars 2012, mais

également dans le cadre des besoins nouveaux ou évolutifs en effectifs et compétences au sein des services départementaux ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Au titre de l'adaptation des emplois de la collectivité :

➤ d'approuver la création :

- de 11 emplois du cadre d'emplois des agents de maîtrise dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique ;

➤ d'approuver le redéploiement d'emplois existants pour répondre aux nouveaux besoins des services :

- d'un emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs, d'un emploi du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et d'un emploi du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux pour compléter la brigade de personnels volants auprès des délégations territoriales ;

- de deux emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques pour constituer une équipe d'agents volants en subdivision départementale d'aménagement et de deux emplois du cadre d'emplois des adjoints administratifs pour constituer une équipe de volants sur le centre administratif ;

- d'un emploi du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs destiné à pallier le départ d'un personnel de la Mutualité sociale agricole (MSA) jusqu'alors mis à disposition par cet organisme contre remboursement des salaires par le Département et affecté à la Maison des solidarités départementales de Grasse sud ;

- d'un emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs, suite au départ d'un agent de l'Etat mis à la disposition de la MDPH, et qui sera compensé financièrement par l'Etat ;

- de deux emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques pour le remplacement d'ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées jusqu'alors mis à disposition et ayant une technicité particulière ;

- de deux emplois du cadre d'emplois des adjoints administratifs au titre de la résorption de l'emploi précaire, pour le service du protocole ainsi que de trois emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements

d'enseignement pour compléter l'effectif permanent des gardiens de gymnase des collèges ;

- d'un emploi du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et de deux emplois du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine, dans le cadre de la reprise en régie du site du Lazaret ;
- de deux emplois du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux pour renforcer les fonctions de référent insertion professionnelle ;
- d'un emploi du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine dans le cadre de la création d'une fonction de records manager ;

2°) Au titre de l'adaptation du régime indemnitaire des agents de la collectivité :

- d'étendre à certains cadres d'emplois des niveaux de régime indemnitaire déjà existants :
 - extension du niveau « responsable de section » pour les « responsables territoriaux des parcours d'insertion » tous cadres d'emplois confondus ;
 - extension du niveau « directeur » pour les délégués du siège et des territoires du cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs ;
 - extension du niveau « directeur » pour les adjoints au DGA du cadre d'emplois des administrateurs ;

3°) Au titre de la mise à disposition d'agents départementaux :

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département :
 - l'avenant n° 9 à la convention de mise à disposition du 12 mars 2012 à intervenir avec la maison départementale des personnes handicapées, dont le projet est joint en annexe, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2017, ayant pour objet de mettre à jour la liste des personnels concernés ;
 - la convention de mise à disposition d'un agent départemental auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes (CDG 06), dont le projet est joint en annexe, pour une durée allant du 1er juillet 2015 au 13 avril 2018, étant précisé que le CDG 06 remboursera au Département 60 % des rémunérations et charges ;
 - l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès du comité des œuvres sociales, dont le projet est joint en annexe, ayant pour objet de préciser la quotité de temps de travail de 20 % pour deux agents cités dans l'avenant n° 2 ;

4°) de prendre acte que Mme SATTONNET et MM. GINESY, LEROY ne prennent pas part au vote.

N° 12

FORMATION DES ÉLUS

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu les articles L.3123-10 à L.3123-14 et R.3123-9 à R.3123-11 dudit code relatifs au droit à la formation des membres du Conseil départemental ;

Vu le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales ;

Vu le rapport de son président proposant de délibérer sur l'exercice du droit à la formation des conseillers départementaux et de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre, qui constituent des dépenses obligatoires ;

Considérant que le montant des crédits alloués pour la formation des conseillers départementaux ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux conseillers départementaux ;

Considérant que le système actuellement en vigueur, concernant l'organisation de la formation, laisse un libre choix aux élus et permet ainsi de répondre aux besoins spécifiques de chacun ;

Considérant que préalablement à l'inscription à une formation, l'élu intéressé doit en adresser la demande qui ne peut concerner qu'un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur ;

Considérant que les frais de séjour et de déplacement sont pris en charge par le Département dans les conditions fixées par le décret précité du 5 janvier 2007 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

De maintenir le système actuel de formation des élus, étant précisé que le montant des crédits inscrits à cet effet au budget primitif 2015, sur le chapitre 930, s'élève à 72.600 €.

N° 13

BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIÈRES 2014

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article L 3213-2 dudit code donnant obligation au Département de soumettre chaque année à l'approbation de l'organe délibérant de la collectivité, le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées au cours de l'exercice budgétaire précédent ;

Vu le rapport de son président présentant le bilan des mutations immobilières réalisées par le Département en 2014 ;

Considérant que 64 actes d'acquisitions, jugements d'expropriation, ventes, échanges, servitudes et autres ont été signés au 31 décembre 2014 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'approuver le bilan 2014 des mutations immobilières réalisées par le Département, étant précisé que celui-ci est annexé au compte administratif de la collectivité.

N° 14

**INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX - ANNÉE 2014**

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article L 3121-21 dudit code ;

Vu le rapport d'activités 2014 des services départementaux présenté par le président du Conseil départemental, qui retrace les actions engagées par les services départementaux suite aux décisions prises par l'assemblée départementale ou la commission permanente ;

Après avoir été présenté à la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Décide :

De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2014 des services départementaux et de la tenue du débat y afférent.

N° 15

EDUCATION - MÉRITE ET EXCELLENCE

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1^{ère} et 3^{ème} parties ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la création en 2000-2001 par le ministère chargé de l'Éducation nationale du concours académique et national "Les Olympiades académiques" visant à développer le goût des mathématiques chez les élèves de première et terminale, toutes séries confondues, et à favoriser l'émergence d'une nouvelle culture scientifique et technologique ;

Vu la délibération prise le 12 décembre 2014 par l'assemblée départementale approuvant la politique éducation du Département pour l'année 2015 et la reconduction des mesures visant à soutenir les actions éducatives et notamment l'aide au mérite pour les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur et la récompense aux lauréats azuréens au concours "Un des meilleurs apprentis de France" ;

Vu le rapport de son président proposant la mise en œuvre de différentes aides ou récompenses afin de valoriser l'excellence des jeunes des Alpes-Maritimes ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la vie étudiante et de la recherche ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

Au titre de la mesure « Aide au mérite » :

- d'approuver la mise en œuvre du dispositif, conformément à la réglementation jointe en annexe, prévoyant le versement d'une aide départementale de 900 €, sous conditions de ressources, aux étudiants des Alpes-Maritimes ayant obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat ;

Au titre du concours « Un des meilleurs apprentis de France » :

- d'allouer une prime de 100 € à chacun des médaillés de bronze, d'argent ou d'or du concours « Un des meilleurs apprentis de France » au niveau départemental, dont le détail figure en annexe ;

Au titre des « Olympiades académiques » :

- d'allouer une prime de 100 € aux deux premiers lauréats maralpins des Olympiades académiques de Nice en mathématiques, géosciences et chimie, selon le tableau ci-dessous :

Olympiade de géosciences	M. Clément ASTRUC	Lycée international de Valbonne / 1 ^{er} S
	Melle Myriam MINUISSI	Lycée international de Valbonne / 1 ^{er} S
Olympiade de chimie	Melle Victoria YSSEMBOURG	Lycée international de Valbonne / term S
	Melle Alexandra VANDAMME	Lycée Thierry Maulnier / term S
Olympiade de mathématiques	M. Nathan DOUMECHE	Lycée Audiberti / 1 ^{er} S
	M. Valentino RICOTTA	Lycée des Eucalyptus / 1 ^{er} S

**REGLEMENTATION
RELATIVE À LA MESURE « AIDE AU MÉRITE »**

Une aide de 900 € est octroyée, sous conditions de ressources, aux étudiants ayant obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat dans les Alpes-Maritimes.

Cette aide est renouvelable pendant trois ans, sous réserve d'avoir validé l'année universitaire n-1 ; elle est répartie en deux versements, aux 1^{er} et 2^e trimestres de l'année scolaire. L'étudiant doit au préalable avoir déposé un dossier social étudiant au CROUS de son académie.

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- avoir obtenu la mention « Très bien » dans les Alpes-Maritimes au baccalauréat de la session n-1 ;
- être fiscalement indépendant et domicilié dans les Alpes-Maritimes ou avoir des parents fiscalement domiciliés dans les Alpes-Maritimes ;
- être bénéficiaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (échelons de 0 à 9) ou d'une aide d'urgence annuelle ;
- être inscrit dans un établissement ou à une formation habilitée à recevoir des boursiers (la liste figure en annexe 1 de la circulaire 2013-0011 du 18/07/2013).

Les pièces à fournir par le demandeur :

- copie du diplôme du baccalauréat avec mention « Très bien » ;
- copie de l'avis d'imposition de l'année n-1 ;
- copie de la carte d'étudiant ;
- copie de l'attestation de réussite de l'année universitaire n-1 ;
- copie de la notification définitive de bourse délivrée par le CROUS.

A noter que :

- le redoublement pourra être admis s'il est fondé sur des raisons médicales graves ;
- à titre exceptionnel, les étudiants en médecine et les étudiants en 2^e année de classe préparatoire pourront être autorisés à redoubler.

Un des meilleurs apprentis de France

Spécialité	Médaille	Civilité	Nom	Prénoms	Ville	Centre de formation
Travaux Paysagers	argent	Monsieur	ROBERT	Corentin	CASTELLANE	POLE VERT AZUR
Desserts de restaurant	argent	Monsieur	CLAVEL	Leo	MENTON	FACULTE DES METIERS
Boucher	argent	Monsieur	BANNHOLTZER	Jonathan	TOULON	CFA CARROS
Cuisine Froide	argent	Monsieur	ALBISER	Jacques	NICE	CFA REGIONAL HOTELIER DE NICE
Boucher	argent	Monsieur	AUDAN	Cédric	CANNES LA BOCCA	FACULTE DES METIERS
Boucher	argent	Monsieur	COUPET	Jean Charles	PEYMEINADE	FACULTE DES METIERS
Pâtissier	argent	Monsieur	DURAND	Guillaume	VILLEFRANCHE SUR MER	CFA CARROS
Boucher	argent	Monsieur	RHAIEN	Sofien	GRASSE	FACULTE DES METIERS
Métiers de la piscine	argent	Monsieur	FISCHMAN	Sylvain	GRASSE	LEON CHRIS
Maçonnerie	argent	Monsieur	FAURE	Gregory	NICE	BTP CFA ANTIBES
Maçonnerie	argent	Monsieur	OLIVIER	Nicky	CANNES	BTP CFA ANTIBES
Peintre décor	argent	Monsieur	MAIRA	Salvatore	TRANS EN PROVENCE	CFA VAUBAN
Carreleur-Mosaïste	argent	Monsieur	DASCOTTE	Antonin	ST VALLIER DE THIEY	BTP CFA ANTIBES
Couture Flou	argent	Mademoiselle	ARNAUD	Marine	SAINT ROMAIN EN VIENNOIS	LES COTEAUX
Maintenance des Equipements Industriels	argent	Monsieur	ELOPHE	Corentin	NICE	DON BOSCO
Serrurerie - Métallerie	argent	Monsieur	COURTOIS	Baptiste	LE CANNET	BTP CFA ANTIBES
Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	argent	Monsieur	PIANI	Arnaud	BREIL SUR ROYA	LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE
Fleuriste	argent	Mademoiselle	ENGELS	Colombine	SOPHIA ANTIPOLIS	FACULTE DES METIERS
Fleuriste	argent	Mademoiselle	VIGLIANO	Cynthia	SAINT ANDRE DE LA ROCHE	FACULTE DES METIERS
Restaurant : Art de la table et du service	argent	Monsieur	RICHARD	Jordan	MOUGINS	CFA REGIONAL HOTELIER DE NICE
Barman	argent	Monsieur	BRULIN	Nicolas	NICE	GRETA TOURISME HOTELLERIE
Barman	argent	Monsieur	CALVANICO	Adrien	LEVENS	GRETA TOURISME HOTELLERIE
Barman	argent	Monsieur	SI-DRIS	Barbara	NICE	GRETA TOURISME HOTELLERIE
Esthétique - Cosmétique	argent	Mademoiselle	CALIEZ	Laura	PEILLON	ECOLE ELEGANCE GONTARD
Esthétique - Cosmétique	argent	Mademoiselle	MASSI	Marine	BIOT	ECOLE ELEGANCE GONTARD
Boucher	argent	Monsieur	GUILMIN	Mickaël	ST ANDRE DE LA ROCHE	CFA CARROS
Coiffure	argent	Mademoiselle	BOUKHAMA	Anissa	CANNES	LP JACQUES DOLLE
Coiffure	argent	Mademoiselle	LONGO	Ornella	GRASSE	FACULTE DES METIERS
Coiffure	argent	Mademoiselle	ROTELLA	Anais	ST LAURENT DU VAR	LP JACQUES DOLLE
Marqueterie	argent	Monsieur	POUZOL	Jeremy	PONT DU LOUP	LP PASTEUR

Boucher	argent	Monsieur	HOKA	Emmanuel	TOULON	CFA CARROS
Boucher	argent	Monsieur	LALLEMAND	Christophe	TOULON	CFA CARROS
Esthétique - Cosmétique	argent	Mademoiselle	VASCHETTO	Léa	NICE	CFA CARROS
Travaux Paysagers	bronze	Monsieur	FERRIGNO	Yohan	CANNES LA BOCCA	POLE VERT AZUR
Cuisine Froide	bronze	Monsieur	CODECASA	Kevin	VILLEFRANCHE SUR MER	CFA REGIONAL HOTELIER DE NICE
Cuisine Froide	bronze	Monsieur	MALAUSSENA	Alexis, Laurent	NICE	CFA REGIONAL HOTELIER DE NICE
Cuisine Froide	bronze	Monsieur	RICHOMME	Matteo	MOUANS-SARTOUX	FACULTE DES METIERS
Maçonnerie	bronze	Monsieur	CADDEO	Lorenzo	NICE	BTP CFA ANTIBES
Maçonnerie	bronze	Monsieur	FRANCA	Vincent	SAORGE	BTP CFA ANTIBES
Peintre décor	bronze	Monsieur	BOULAHROUF	William	CANNES	CFA VAUBAN
Peintre décor	bronze	Mademoiselle	DE LESPINASSE	Andréa Alice	CAGNES SUR MER	CFA VAUBAN
Peintre décor	bronze	Mademoiselle	GANGNERY	Alice	ANTIBES	CFA VAUBAN
Peintre décor	bronze	Monsieur	LALLOUET	Nicolas	LE CANNET	CFA VAUBAN
Installateur Sanitaire	bronze	Monsieur	RIDDELL	Axel	MOUANS SARTOUX	BTP CFA ANTIBES
Carreleur-Mosaïste	bronze	Monsieur	MINUTOLO	Florian	ST LAURENT DU VAR	BTP CFA ANTIBES
Couture Flou	bronze	Mademoiselle	PORQUET	Lucyle	TREMBLAY EN FRANCE	LES COTEAUX
Serrurerie - Métallerie	bronze	Monsieur	DJIFFA	Ali Amadou	JUAN LES PINS	BTP CFA ANTIBES
Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	bronze	Monsieur	MARTIN	Loïc	ROQUEFORT LES PINS	BTP CFA ANTIBES
Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	bronze	Monsieur	TALBI	Clement	CAGNES SUR MER	BTP CFA ANTIBES
Fleuriste	bronze	Mademoiselle	RIBIERE	Julie	CANNES	FACULTE DES METIERS
Restaurant : Art de la table et du service	bronze	Monsieur	CAMPION	Nicolas	LA CROIX VALMER	CFA REGIONAL HOTELIER DE NICE
Barman	bronze	Mademoiselle	BIASOTTO	Kristelle	LA GAUDE	LYCEE ESCOFFIER - GRETA
Barman	bronze	Monsieur	LEVY	Barney	MOUGINS	FACULTE DES METIERS
Esthétique - Cosmétique	bronze	Madame	BOUQUET	Ambre	SAINT MARTIN VESUBIE	LP MAGNAN
Esthétique - Cosmétique	bronze	Mademoiselle	CARFAGNA	Lea	NICE	ECOLE ELEGANCE GONTARD
Esthétique - Cosmétique	bronze	Madame	DIAS DA SILVA	Angelica	GRASSE	LP MAGNAN
Esthétique - Cosmétique	bronze	Mademoiselle	FERRARI	Magali	CONTES	ECOLE BALZAC
Esthétique - Cosmétique	bronze	Madame	GUINCI	Justine	LE CANNET	LP MAGNAN
Esthétique - Cosmétique	bronze	Madame	PICARD	Laure	NICE	LP MAGNAN
Esthétique - Cosmétique	bronze	Mademoiselle	VATTEMENT	Laurine	ANTIBES	ECOLE BALZAC
Coiffure	bronze	Mademoiselle	BLANCO	Celine	ANTIBES	ECOLE BALZAC
Sellerie générale	bronze	Mademoiselle	HEQUET	Laura	COGOLIN	LP PASTEUR
Peinture en carrosserie	bronze	Monsieur	BRUGIERE	Loïc	NICE	LYCEE LES EUCALYTUS
Peinture en carrosserie	bronze	Monsieur	PISTONE	Maxime	SAINT-ANDRÉ DE LA ROCHE	LYCEE LES EUCALYTUS
Boulangerie	bronze	Monsieur	SANCHES SEMEDO	Ricardo Manuel	NICE	CFA CARROS

Pâtissier	or	Mademoiselle	DADIAO	Coralie	NICE	CFA CARROS
Boucher	or	Monsieur	GAIOFATTO	Antoine	BERRE LES ALPES	CFA CARROS
Esthétique - Cosmétique	or	Mademoiselle	GARELLI	Fiona	NICE	CFA CARROS
Coiffure	or	Mademoiselle	MUZZARELLI	Nathalie	SAINT LAURENT DU VAR	CFA CARROS
Cuisine Froide	or	Monsieur	NEJMAN	Alexander	CHATEAUNEUF	CFA REGIONAL HOTELIER DE NICE
Cuisine Froide	or	Monsieur	NNONGA	Sofiane	NICE	CFA REGIONAL HOTELIER DE NICE
Métiers de la piscine	or	Monsieur	ALBANO	Guillaume	NICE	LEON CHRIS
Métiers de la piscine	or	Monsieur	BOUVIER	Antoine	PEYMEINADE	LEON CHRIS
Métiers de la piscine	or	Monsieur	PAYET	Brice	FREJUS	LEON CHRIS
Installateur Sanitaire	or	Monsieur	ALCARAZ	Kevin	NICE	BTP CFA ANTIBES
Carreleur-Mosaïste	or	Monsieur	DOMINE	Jeremy	ANTIBES	BTP CFA ANTIBES
Peintre applicateur de revêtement	or	Monsieur	RAYBAUT	Clement	ST RAPHAEL	BTP CFA ANTIBES
Menuiserie Aluminium verre	or	Monsieur	BELLUCCI	Fabien	BEAUDUN LES ALPES	BTP CFA ANTIBES
Couture Flou	or	Madame	GRETZOVA	Aneta	CANNES	LES COTEAUX
Couture Flou	or	Mademoiselle	MARTIN	Alexia, Cécile	FREJUS	LES COTEAUX
Maintenance des Equipements Industriels	or	Monsieur	PASQUALE	Jean Baptiste Chr	NICE	DON BOSCO
Maintenance des Equipements Industriels	or	Monsieur	REKAD	Ryah	NICE	DON BOSCO
Construction d'ensembles chaudronnés	or	Monsieur	COTEL-MEZUI	Daniel Luce	NICE	DON BOSCO
Construction d'ensembles chaudronnés	or	Monsieur	GASCH	Maxime	NICE	DON BOSCO
Construction d'ensembles chaudronnés	or	Mademoiselle	GENRE	Garance	NICE	DON BOSCO
Construction d'ensembles chaudronnés	or	Mademoiselle	MIGONE	Priscilla	NICE	DON BOSCO
Serrurerie - Métallerie	or	Monsieur	CASTRIENS	Bastien	LA ROQUETTE SUR VAR	DON BOSCO
Serrurerie - Métallerie	or	Monsieur	SENECHAL	Alexis	ST ANDRE DE LA ROCHE	DON BOSCO
Réparation des carrosseries automobile	or	Monsieur	CHEVEAU	Damien	NICE	DON BOSCO
Electrotechnique	or	Monsieur	LEDANOIS	Quentin	MENTON	LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE
Electrotechnique	or	Monsieur	SARRAZY	Maxime	MENTON	LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE
Technicien d'usinage sur commande numérique	or	Monsieur	JEANNETON	Jeremy	L'ESCARÈNE	DON BOSCO
Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	or	Monsieur	BRET	Hugo	LE CANNET	BTP CFA ANTIBES
Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	or	Monsieur	PRETO	Adrien	JUAN LES PINS	BTP CFA ANTIBES
Fleuriste	or	Mademoiselle	BRASSY	Romane	VALLAURIS	FACULTE DES METIERS
Fleuriste	or	Mademoiselle	DEFEMMES	Lucie	JUAN LES PINS	FACULTE DES METIERS
Fleuriste	or	Mademoiselle	PAOLINO	Maele	TOURETTES SUR LOUP	FACULTE DES METIERS
Fleuriste	or	Mademoiselle	ROHART FINOCCHI	Manon	MANDELIEU LA NAPOULE	FACULTE DES METIERS
Restaurant : Art de la table et du service	or	Mademoiselle	FAYARD	Maelys	CAGNES-SUR-MER	CFA REGIONAL HOTELIER DE NICE
Barman	or	Monsieur	AMBROSI	Clément	NICE	GRETA TOURISME HOTELLERIE
Barman	or	Monsieur	BERSIN	Nicolas	BEAULIEU SUR MER	GRETA TOURISME HOTELLERIE

Barman	or	Monsieur	CALMELS	Maxime	MOUGINS	GRETA TOURISME HOTELLERIE
Barman	or	Madame	GERDZHIKOVA DONCHEVA	Ivelina	VALLECROSA ITALIA	GRETA TOURISME HOTELLERIE
Barman	or	Monsieur	GRINCOURT	Romain	NICE	GRETA TOURISME HOTELLERIE
Barman	or	Monsieur	HUG	Guillaume	GRASSE	LYCEE ESCOFFIER - GRETA
Barman	or	Monsieur	MICHON	Yohan	GRASSE	GRETA TOURISME HOTELLERIE
Esthétique - Cosmétique	or	Mademoiselle	BROUDOUX	Clara	MOULINET	ACADEMIE D'ESTHETIQUE
Esthétique - Cosmétique	or	Mademoiselle	DOUTE	Mathilda	NICE	ECOLE ELEGANCE GONTARD
Esthétique - Cosmétique	or	Madame	HADDOU	Cherazade	NICE	LP MAGNAN
Esthétique - Cosmétique	or	Mademoiselle	HANOUNE	Clara	NICE	ECOLE BALZAC
Esthétique - Cosmétique	or	Mademoiselle	JOSELET	Pauline	ANTIBES	ECOLE ELEGANCE GONTARD
Esthétique - Cosmétique	or	Mademoiselle	LEFEBVRE	Juliette	NICE	ACADEMIE D'ESTHETIQUE
Esthétique - Cosmétique	or	Mademoiselle	LEHOSSINE	Julie	NICE	ACADEMIE D'ESTHETIQUE
Esthétique - Cosmétique	or	Madame	MARIE	Louise	GRASSE	LP MAGNAN
Esthétique - Cosmétique	or	Mademoiselle	MEINDER	Sandy	VALBONNE	ACADEMIE D'ESTHETIQUE
Coiffure	or	Mademoiselle	FALINSKI	Anna	CANNES	FACULTE DES METIERS
Coiffure	or	Mademoiselle	LECLAIRE	Océane	SEILLANS	FACULTE DES METIERS
Coiffure	or	Mademoiselle	VARELA GONCALVES	Nilvandra	GRASSE	LP JACQUES DOLLE
Marqueterie	or	Monsieur	BODINO	Clément	SOLLIES-PONT	LP PASTEUR
Sellerie générale	or	Mademoiselle	COSENTINO	Cindy	LA TRINITE	LP PASTEUR
Sculpteur ornemaniste sur bois	or	Monsieur	ROUVIER	Clément	NICE	LP PASTEUR

N° 16

**ORGANISMES ET COMMISSIONS – DÉSIGNATION
DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX**

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu les articles L.3121-23 et L.3121-15 dudit code relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et aux modes de scrutin sur les nominations ;

Vu l'article IV des statuts du comité régional de tourisme Riviera Côte d'Azur, adoptés le 18 juin 2014, relatif à sa composition ;

Vu le rapport de son président proposant de désigner les représentants du Département au sein du comité régional de tourisme Riviera Côte d'Azur ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) de renoncer à l'unanimité au vote au scrutin secret sur les désignations faisant l'objet de la présente délibération en application de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales ;

2°) de désigner pour siéger au comité régional de tourisme Riviera Côte d'Azur :

- M. Eric CIOTTI,
- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP,
- M. Xavier BECK,
- M. Charles-Ange GINESY, en qualité de représentant du haut et moyen pays,
- Mme Catherine MOREAU,
- M. Patrick TAMBAY,
- M. David LISNARD.

N° 17

MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article 42 du règlement intérieur du Conseil départemental adopté le 24 avril 2015 ;

Vu le vœu déposé par le groupe de la majorité départementale concernant le soutien aux communes ;

Vu l'amendement proposé en séance plénière ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'adopter le vœu suivant qui est transformé en motion :

Considérant que le Parlement débat de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Considérant que ce projet de loi tend à affaiblir le rôle des communes qui constituent le fondement de l'organisation territoriale ;

Considérant que la séparation de l'élection municipale des élections communautaires conduirait à ce que toutes les communes ne soient plus représentées au sein des EPCI ;

Considérant que la fixation d'un seuil de population trop élevé pour constituer un EPCI constitue une menace pour les territoires ruraux ;

Considérant qu'une nouvelle révision des Schémas départementaux de la coopération intercommunale (SDCI), avec des règles plus contraignantes n'est pas opportune ;

Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes demande :

- le maintien du principe de libre administration des communes ;
- le maintien du statut des communes et notamment de la clause générale de compétence, les communes constituant l'échelon de proximité par excellence ;
- le rejet de toute suppression autoritaire de communes ;
- le réexamen du projet de loi en concertation avec les associations d'élus.

2°) de prendre acte des votes contre de Mme GOURDON et de M. VINCIGUERRA.

N° 18

MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DE L'ACADÉMIE DE NICE

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article 42 du règlement intérieur du Conseil départemental adopté le 24 avril 2015 ;

Vu le vœu déposé par le groupe de la majorité départementale concernant la suppression de l'Académie de Nice ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'adopter le vœu suivant qui est transformé en motion :

Considérant que l'Académie de Nice a été créée en 1965 et qu'elle regroupe aujourd'hui près de 1.500 établissements, 360.000 élèves, 50.000 étudiants, 32.000 personnels ;

Considérant que les limites de la Région Provence Alpes Côte d'Azur n'ont pas été modifiées par la loi du 16 janvier 2015 ;

Considérant que la Région PACA avec Marseille, Nice et Toulon compte trois des quinze plus grandes villes de France ;

Considérant que le Conseil départemental des Alpes-Maritimes est un acteur essentiel de la politique éducative ;

Considérant que la suppression de l'Académie de Nice aboutirait à la constitution d'un ensemble administratif bien trop vaste ;

Considérant que la suppression de l'Académie de Nice entraînerait un éloignement des lieux de gestion et de décision pour les citoyens des Alpes-Maritimes et du Var ;

Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes demande au Premier Ministre le maintien de l'Académie de Nice dans ses limites actuelles.

2°) de prendre acte de l'abstention de Mme GOURDON et de M. VINCIGUERRA.

Le bulletin des actes administratifs du Département est consultable :

. en version papier :

au service documentation :

Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes
Bâtiment Charles GINESY - rez-de-chaussée - salle de lecture - 147 Boulevard du Mercantour -
06201 NICE CEDEX 3 (la salle de lecture est ouverte du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00)

. en version numérique :

. **sur internet** : www.departement06.fr, puis suivre le chemin suivant

- « Votre Département »
- « l'organisation administrative »
- « les bulletins des actes administratifs »

. **dans les maisons du Département** :

Nice-centre - mddnice-centre@departement06.fr
26 rue Saint-François-de-Paule - 06300 NICE

Menton - mddmenton@departement06.fr
4 rue Victor Hugo - 06500 MENTON

Plan du Var - mddpdv@departement06.fr
368 avenue de la Porte des Alpes - 06670 PLAN DU VAR

Roquebillière - mddroq@departement06.fr
30 avenue Corniglion Molinier - 06450 ROQUEBILLIERE

Saint-André de La Roche - mddstandredelaroche@departement06.fr
Résidence Laupia - 2 rue du Ghet - 06730 SAINT-ANDRE DE LA ROCHE

Saint-Martin-Vesubie - mddstmartin-vesubie@departement06.fr
Rue Lazare Raiberti - 06450 SAINT-MARTIN-VESUBIE

Saint-Vallier-de-Thiery - mddsaintvallierdethiery@departement06.fr
Chemin Sainte-Anne - lieudit Le Puas – 06460 SAINT-VALLIER-de-THIEY